



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
16/02/2017		F-032-17-P-0012

#### 1. Intitulé du projet

**Élaboration du plan de prévention des risques (PPR) liés aux chutes de blocs sur le territoire communal de Mont-Saint-Père**

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
	Sans objet.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réaliser un plan de prévention des risques (PPR) liés aux chutes de blocs sur le territoire communal de Mont-Saint-Père. L'étude préalable du PPR permet d'étudier les aléas et les enjeux sur la commune. Le croisement des cartographies d'aléas et d'enjeux permet de réaliser le zonage réglementaire. Le dossier du PPR contient une note explicative, des cartographies et un règlement.

Un PPR constitue une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il est annexé au plan local d'urbanisme (PLU) lorsqu'il existe (cf. article L. 151-43 et 153-60 du code de l'urbanisme).

Les dispositions du PPR prévalent par rapport à celles du PLU, en cas de contradiction des dispositions issues de ces deux documents. En absence de PLU, elles sont applicables de plein droit.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objet du PPR est précisé par l'article L.562-1 du code de l'environnement (CE). Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pouvant relever du PPR sont précisées à l'article R.562-4 du CE.

Le PPRI ne constitue pas un programme de travaux mais arrête des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles.

Le PPR est la réalisation de la cartographie des risques présents sur la commune pour le phénomène de chutes de blocs en lui associant un règlement d'urbanisme permettant de limiter les risques vis-à-vis des constructions existantes ou futures.

La constructibilité est possible dans les zones situées en aléa faible ou déjà urbanisées.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

Sans objet.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Sans objet.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Sans objet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Sans objet.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Le territoire communal de  
la mairie de Mont-Saint-Père

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols****Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Sans objet.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projetSDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux)  
2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands  
approuvé le 01/12/2015  
PGRI (plan de gestion du risque inondation)2016-2021 du bassin de la  
Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé le 07/12/2015

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non **5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type 1: ( voir annexe n°3) domaine de verdilly, ru de Brasles et Coteaux de Mont-Saint-Père massif forestier de fére, Coteau de Chartèves et Ru de Dolly Réseau de frayères à brochet de la Marne Znieff de type 2 : (voir annexe n°3) massif forestiers, vallées et coteaux de la Brie Picarde
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe n°3.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une zone à dominance humide voir annexe n°7.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>La commune est concernée par deux plans de prévention des risques :</b> - le plan de prévention du risque inondation sur la vallée de la Mame approuvé le 16 novembre 2007; - le plan de prévention des risques inondation et coulées de boue sur les communes de Chartèves et Mont-Saint-Père, prescrit le 6 décembre 2004.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elle est dans une ZRE ALBIEN, voir annexe n°7.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune possède un point de captage d'eau, voir annexe n°7.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe n°6.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le domaine de verdilly, zone spéciale de conservation dans la directive habitats, voir annexe n°3
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le PPR ne constitue pas un programme de travaux mais arrête des prescriptions qui permettent de réduire la vulnérabilité d'un territoire et de préserver les zones naturelles. Il n'engendre pas de nuisance pour l'environnement. Pour ces raisons, il n'est pas nécessaire de réaliser une étude environnementale.

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°3 : Natura 2000
Annexe n°4 : Nature inventaire
Annexe n°5 : Paysage inventaire
Annexe n°6 : Paysage protection
Annexe n°7 : SIGES
Annexe n°8 : Descriptif Géorisques

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Laon

le,

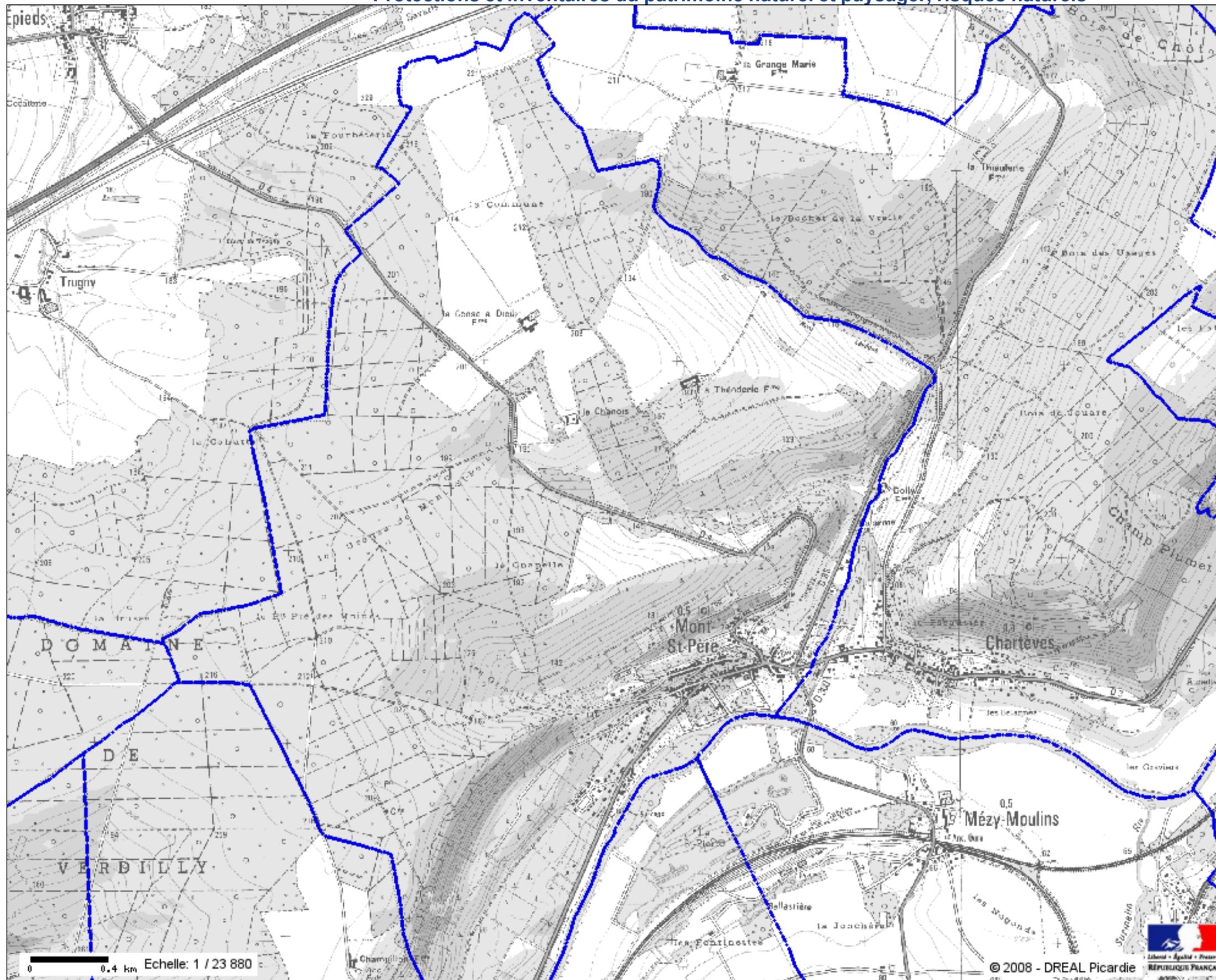
10 février 2017

Signature



Le responsable de  
l'unité prévention des risques

# Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



## Contenu de la carte

Délimitations

- Département
- Commune

Fonds

Scan 1/25 000 Noir et blanc

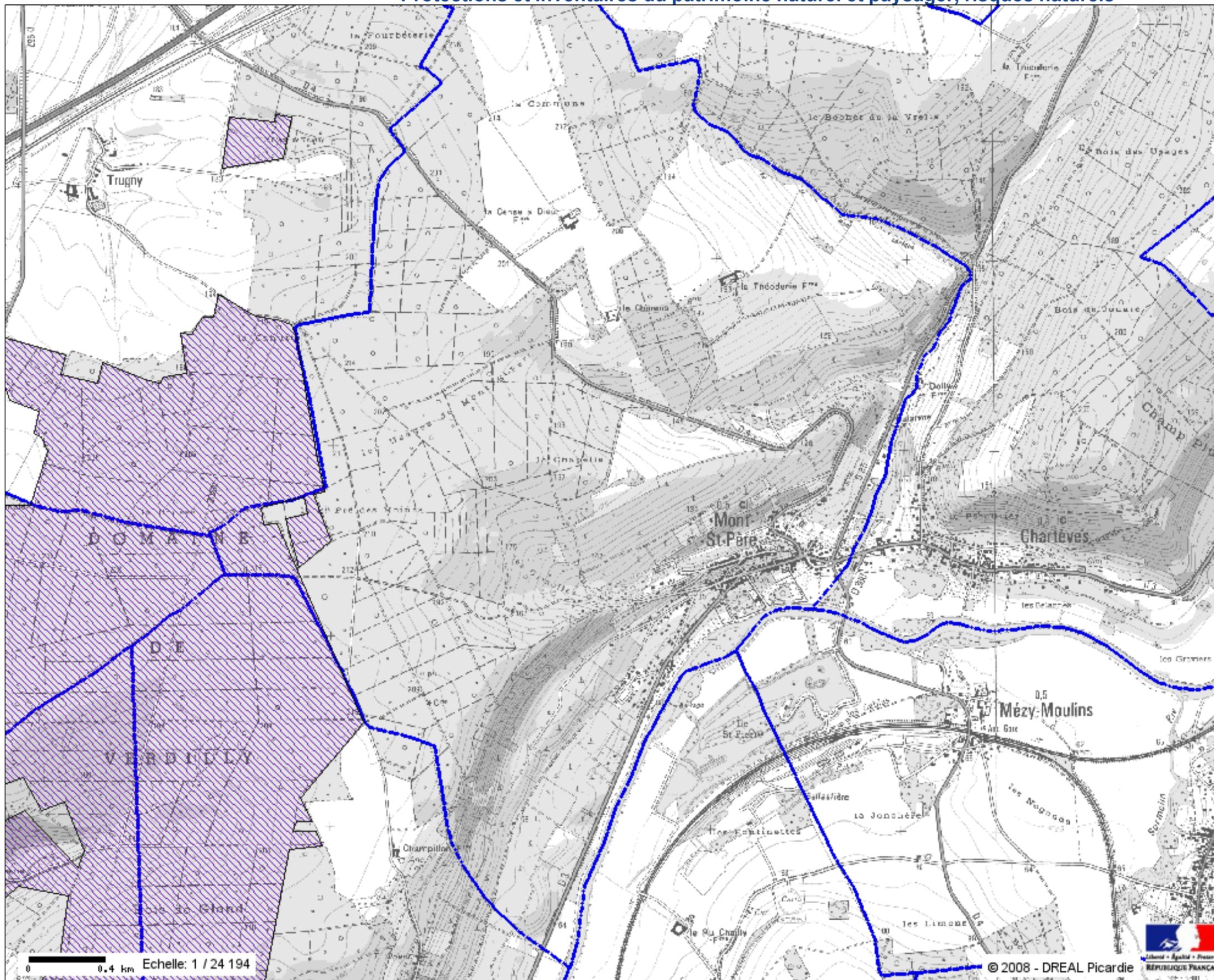


© 2008 - DREAL Picardie

Tous droits réservés.

Document imprimé le 30 Janvier 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

# Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



## Contenu de la carte

### Nature - Protections

-  RNN
-  RNR
-  RAMSAR
-  APB
-  Parc naturel régional

### Natura 2000

-  Régions biogéographiques
-  Zones de Protection Spéciale
-  Zones Spéciales de Conservation

### Délimitations

-  Département
-  Commune

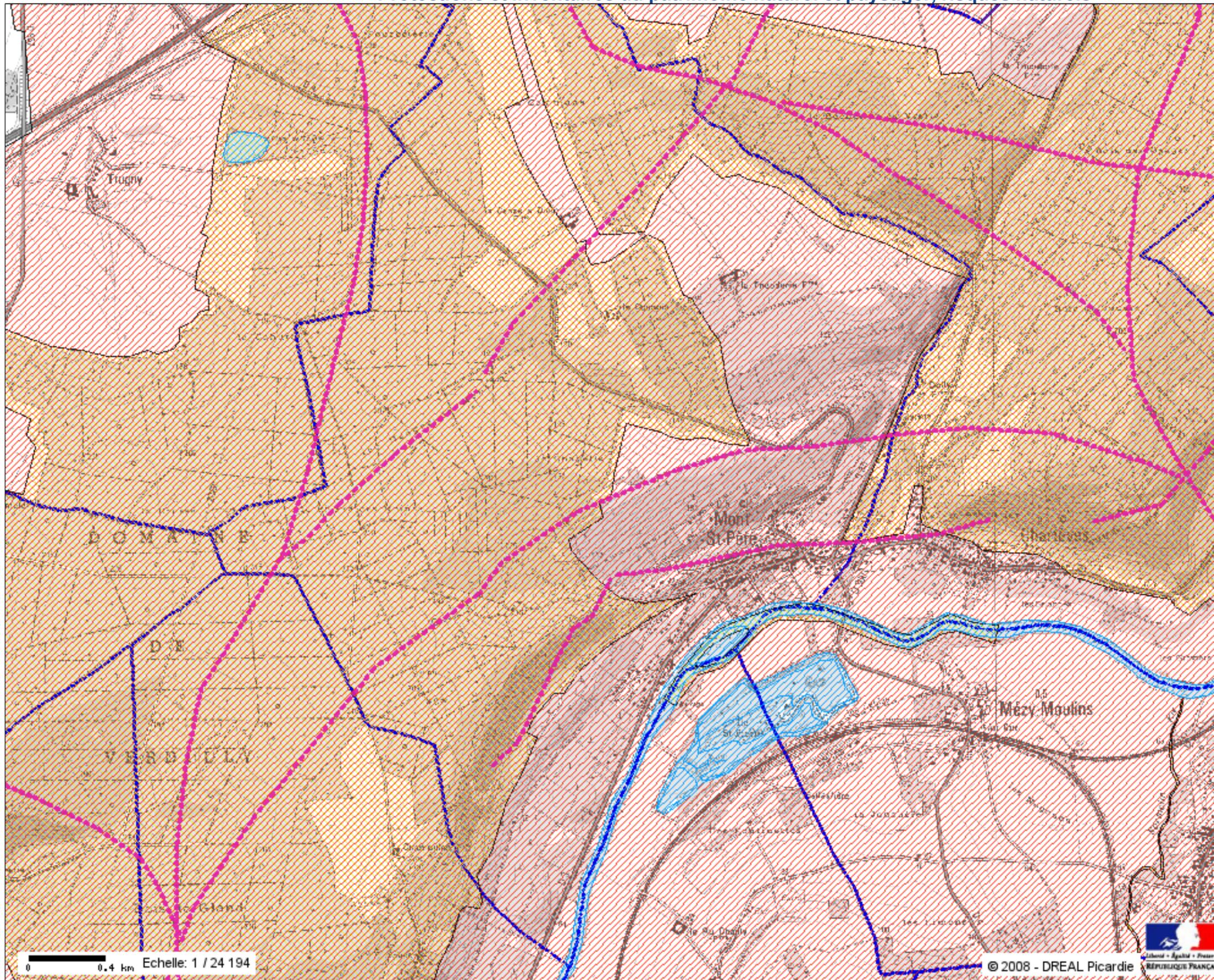
### Fonds

-  Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

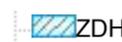
Document imprimé le 30 Janvier 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

# Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



## Contenu de la carte

### Nature - Inventaires

-  ZDH
-  Biocorridors grande faune
-  Biocorridors
-  ZICO
-  ZNIEFF type 2 G2
-  ZNIEFF type 1 G2

### Délimitations

-  Département
-  Commune

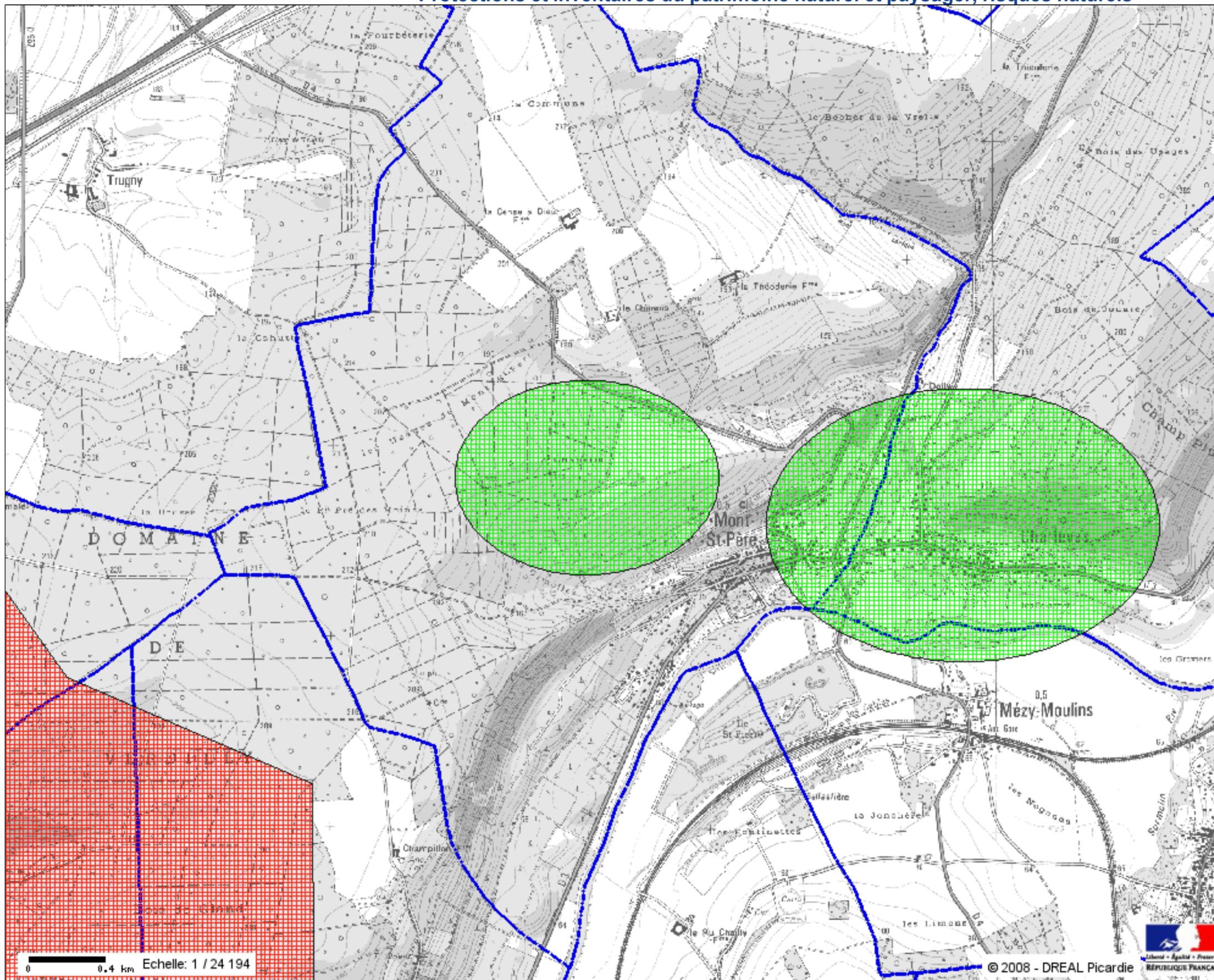
### Fonds

-  Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

Document imprimé le 30 Janvier 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

# Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



## Contenu de la carte

### Paysages - Inventaires

-  Sites d'intérêt ponctuel
-  Paysages emblématiques de l'Aisne
-  Paysages emblématiques de l'Oise
-  Paysages emblématiques de la Somme

### Délimitations

-  Département
-  Commune

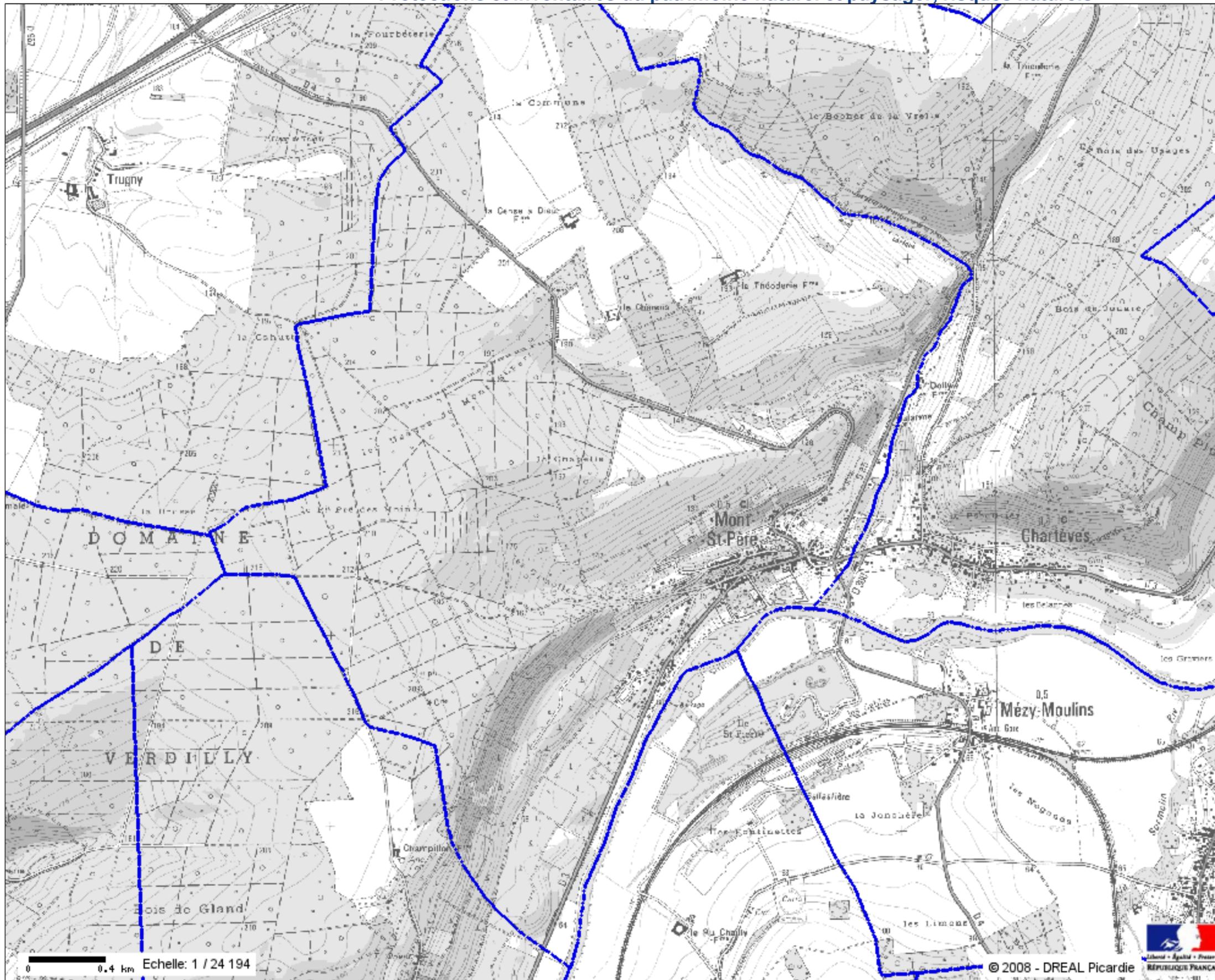
### Fonds

-  Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

Document imprimé le 30 Janvier 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

# Protections et inventaires du patrimoine naturel et paysager, risques naturels



## Contenu de la carte

Paysages - Protections

■ Sites inscrits

■ Sites classés

▨ Projets inscription de sites

Délimitations

▬ Département

▬ Commune

Fonds

Scan 1/25 000 Noir et blanc

Tous droits réservés.

Document imprimé le 30 Janvier 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Picardie.

# SIGES Seine-Normandie

## Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de **MONT-SAINT-PERE**

Rapport édité le 30/01/2017



# Sommaire

<b>Présentation du territoire</b> .....	3
Territoire communal.....	3
Occupation du sol (CORINE LAND COVER).....	4
Cours d'eau (BD Carthage).....	5
<b>Géologie</b> .....	6
Carte géologique.....	6
<b>Hydrogéologie</b> .....	7
Masses d'eau souterraine.....	7
BD LISA.....	9
Cartes piézométriques.....	15
<b>Quantité/Qualité</b> .....	18
BSS Eau.....	18
ADES.....	20
Restriction d'eau (PROPLUVIA).....	21
<b>Vulnérabilité</b> .....	22
Aléa remontées de nappes.....	22
Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR).....	23
Zone de répartition des eaux.....	24
Vulnérabilité intrinsèque.....	25
<b>Usage</b> .....	26
Prélèvements en eau (BNPE).....	26
SAGE.....	27
<b>Bibliographie</b> .....	28
Rapports BRGM.....	28

# Présentation du territoire

## Territoire communal

Les données sur le territoire de la commune sont issues de la BD TOPO®, produit par l'IGN.

**Commune :** MONT-SAINT-PERE

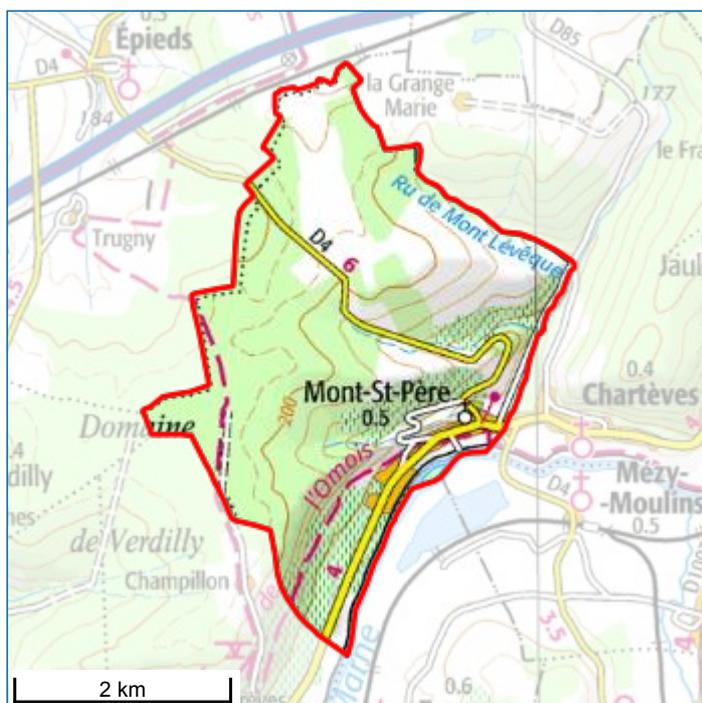
**Département :** 02 - AISNE

**Superficie :** 10.46 km<sup>2</sup>

**Population :** 709 habitants (en 2011)

**Communes voisines :**

- [CHARTÈVES](#)
- [ÉPIEDS](#)
- [FOSSOY](#)
- [GLAND](#)
- [MÉZY-MOULINS](#)
- [VERDILLY](#)

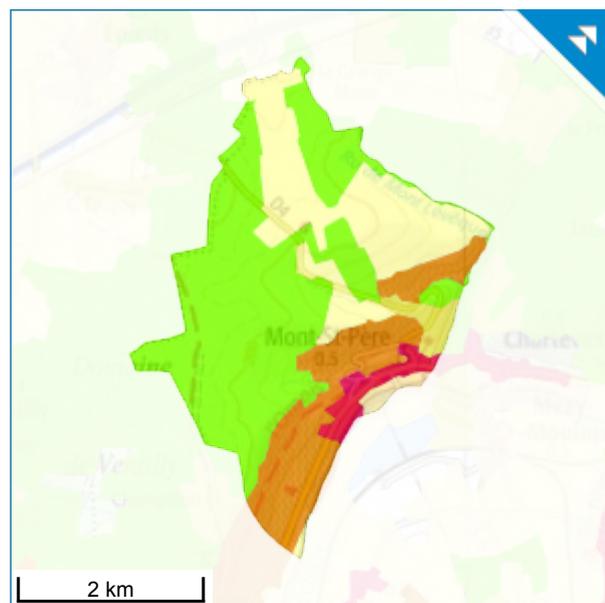
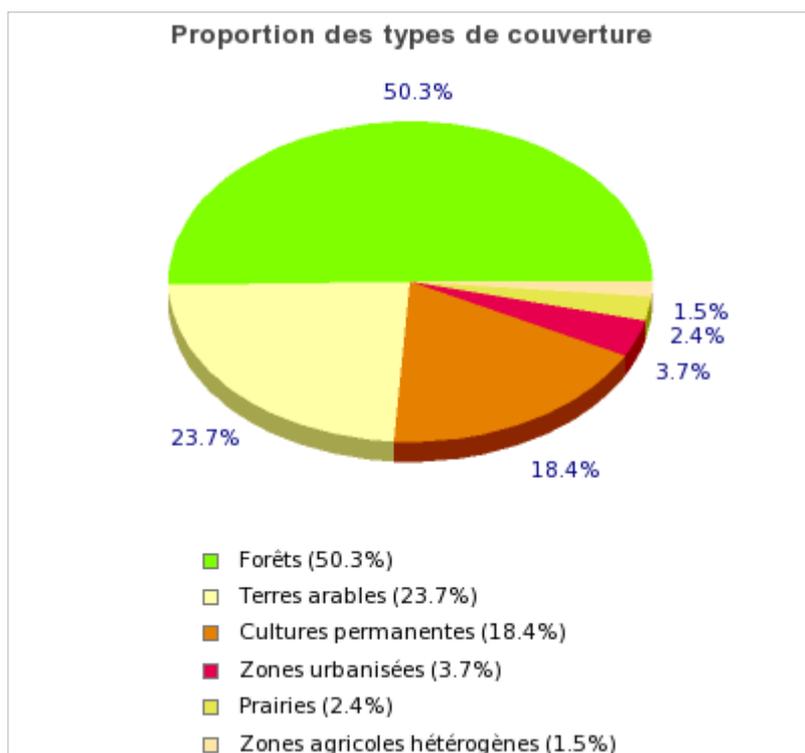


## Occupation du sol (CORINE LAND COVER)

Les données présentées ci-dessous sont issues de CORINE Land Cover, base de données d'occupation des sols, dont le Ministère en charge de l'environnement est chargé d'assurer la production, la maintenance et la diffusion. Le programme CORINE Land Cover repose sur une nomenclature standard hiérarchisée à 3 niveaux et 44 postes. Les données présentées ci-après reposent sur le niveau 2 de la nomenclature, comprenant 15 postes.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur l'occupation des sols](#)



## Cours d'eau (BD Carthage)

**Les données sont issues de la BD CarTHAgE® (Base de Données sur la CARtographie THématique des AGences de l'Eau et du Ministère chargé de l'environnement).**

Aucun cours d'eau sur la commune.

# Géologie

## Carte géologique

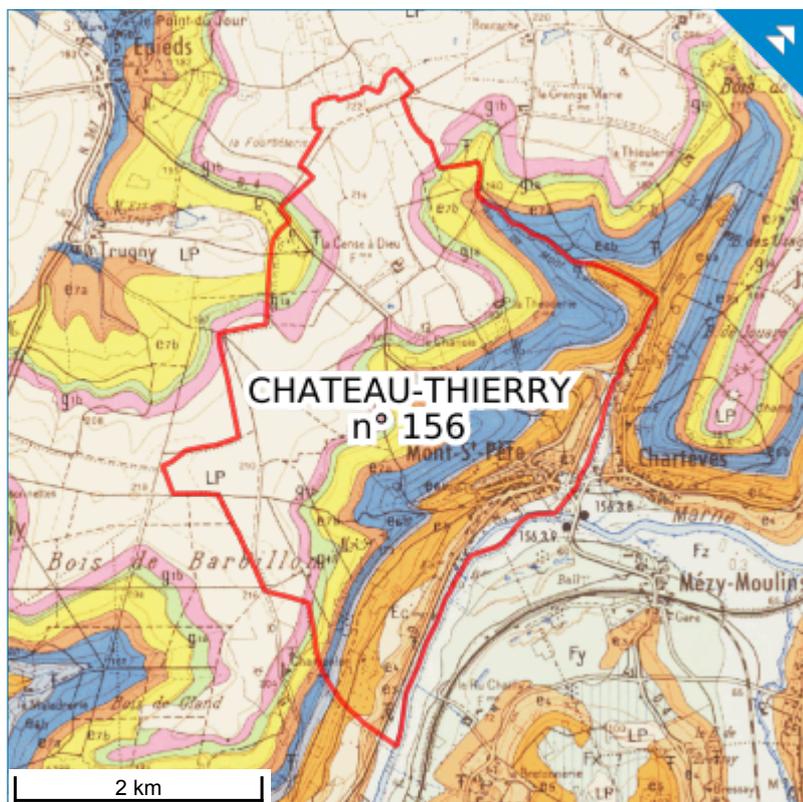
Les cartes géologiques au 1/50 000 du BRGM permettent de connaître les formations géologiques du territoire communal présentes à l'affleurement ou en subsurface.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les cartes géologiques](#)

### Feuille n°156 - CHATEAU-THIERRY (Notice)

	Eboulis de pente, calcaires
	Limons
	Alluvions modernes
	Alluvions anciennes
	Alluvions anciennes: hautes terrasses
	Stampien inférieur (Sannoisien) : Calcaire de Brie et argile à meulière de Brie
	Stampien inférieur (Sannoisien) : Argile verte
	Bartonien supérieur (Ludien) : Marnes supra-gypseuses
	Bartonien supérieur (Ludien) : Gypse, marnes et travertin de Champigny
	Bartonien moyen (Marinésien) : Calcaire de Saint-Ouen (s.l)
	Bartonien inférieur (Auversien) : Sables et grès
	Lutétien supérieur (Marnes et caillasses, Calcaire à Cérithes, Calcaire à Ditrupa et Miliolites) et Lutétien inférieur (Calcaire à Nummulites laevigatus)
	Yprésien supérieur (Cuisien) : Argiles de Laon et sables de Cuise
	Yprésien inférieur (Spasnacien) : Argile plastique et lignites
	Hydro



# Hydrogéologie

## Masses d'eau souterraine

La commune se situe au droit d'une ou de plusieurs masses d'eau souterraine (MESO). Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine constituant une unité d'évaluation de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE, 2000/60/CE).

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique du référentiel MESO](#)

### Masse d'eau souterraine FRHG103

**Code national :** HG103

**Code européen :** FRHG103

**Nom :** Tertiaire - Champigny - en Brie et Soissonnais

**Niveau :** 1

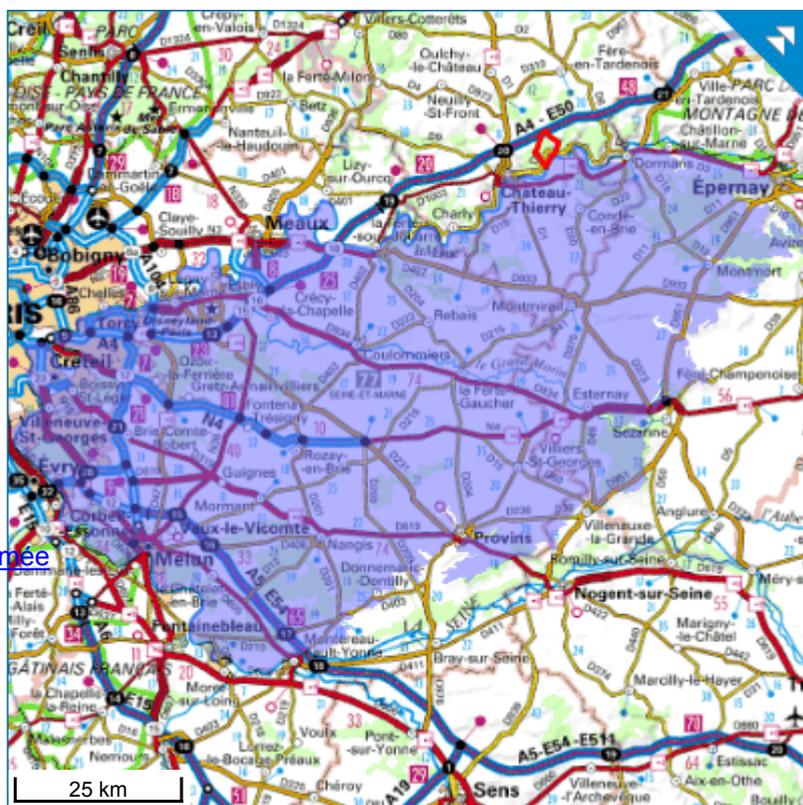
**Type :** Dominante sédimentaire non alluviale

**Écoulement :** Entièrement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



## Masse d'eau souterraine FRHG105

**Code national :** HG105

**Code européen :** FRHG105

**Nom :** Éocène du bassin versant de l'Ourcq

**Niveau :** 1

**Type :** Dominante sédimentaire non alluviale

**Ecoulement :** Entièrement libre

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



## Masse d'eau souterraine FRHG218

**Code national :** HG218

**Code européen :** FRHG218

**Nom :** Albien-néocomien captif

**Niveau :** 2

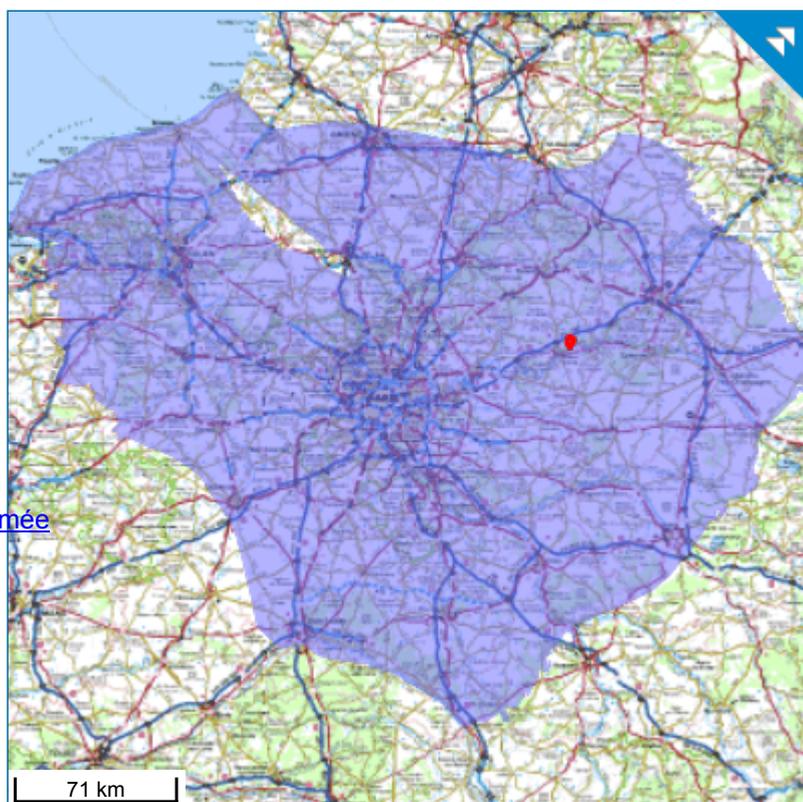
**Type :** Dominante sédimentaire non alluviale

**Ecoulement :** Entièrement captif

[Fiche masse d'eau nationale](#)

[Fiche masse d'eau du bassin Seine-Normandie résumée](#)

[Fiche nitrates](#)



## BD LISA

La succession des entités hydrogéologiques affleurantes au droit de la commune, c'est-à-dire l'empilement des couches géologiques aquifères (contenant une nappe d'eau souterraine) et des formations imperméables pouvant les séparer, est présentée ci-dessous. Ces données sont issues du référentiel hydrogéologique BDLISA (Base de Données sur les Limites des Systèmes Aquifères) à une échelle locale (niveau 3). Les entités BDLISA sont présentées de haut en bas de la page par ordre croissant de recouvrement : sur ce principe, l'entité d'ordre 1 se trouve à l'affleurement alors que l'entité d'ordre 5 est surmontée par 4 entités moins profondes (la profondeur de la couche n'est pas renseignée).

Pour en savoir plus :

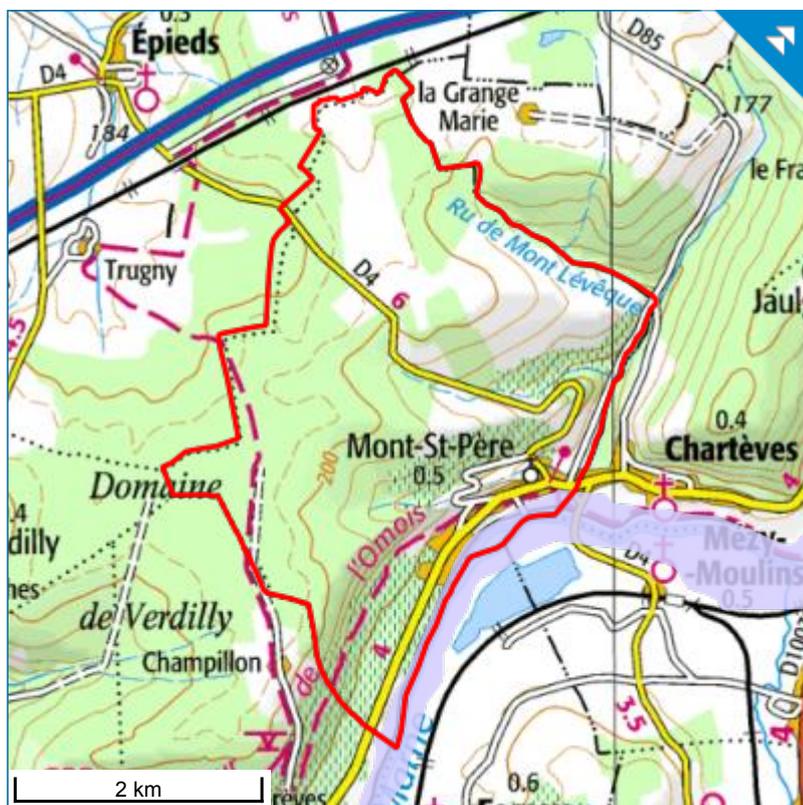
[Lien vers la rubrique BD LISA](#)

### Entité hydrogéologique 926AC01

Code : 926AC01

Nom : Alluvions actuelles à anciennes de la Marne

[Fiche nationale](#)



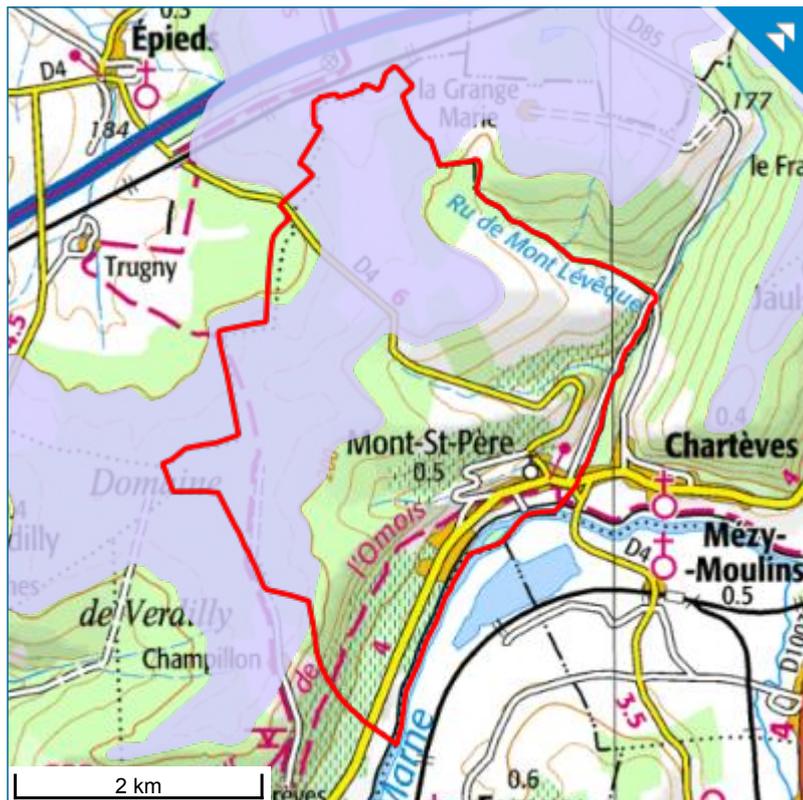
### Entité hydrogéologique 107AK01

**Code :** 107AK01

**Nom :** Calcaires de Brie du Rupélien (Oligocène inf.) du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et Loire-Bretagne)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



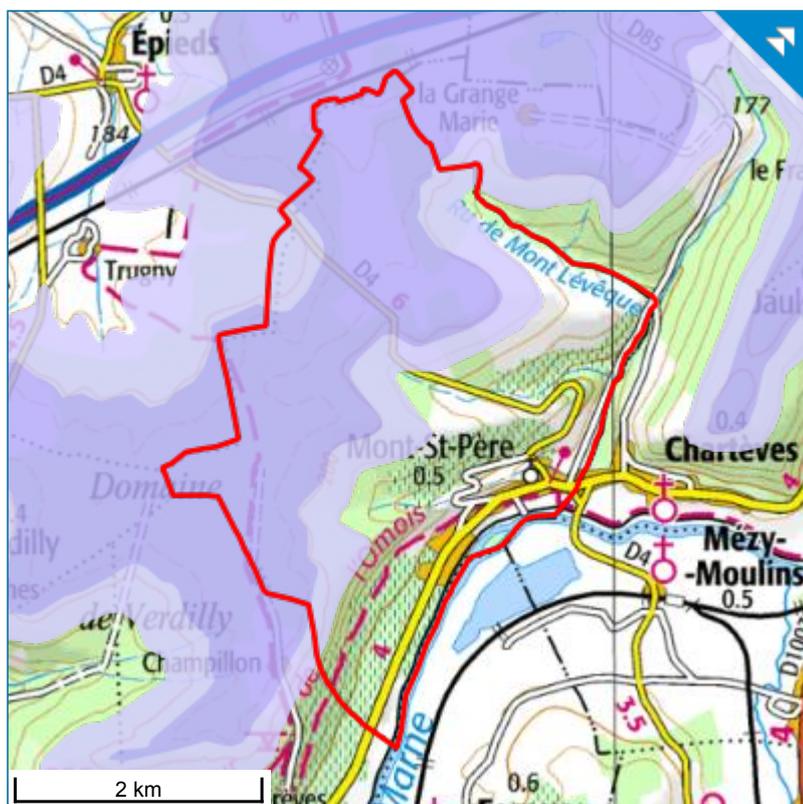
### Entité hydrogéologique 110AA01

**Code :** 110AA01

**Nom :** Marnes vertes et supra-gypseuses du Rupélien (Oligocène inf.) du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie majoritairement et bassin Loire-Bretagne)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



### Entité hydrogéologique 113BA01

**Code :** 113BA01

**Nom :** Faciès marneux du Ludien moyen de l'Eocène sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



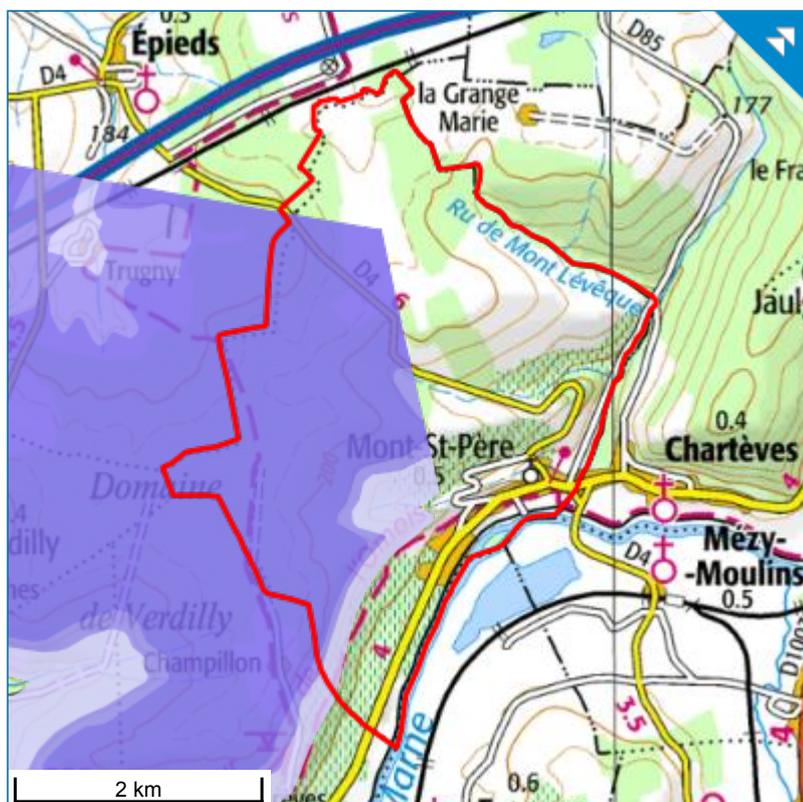
### Entité hydrogéologique 113AK01

**Code :** 113AK01

**Nom :** Sables de Monceau, de Marines, de Cresnes du Marinésien supérieur (Bartonien inf.) du Bassin Parisien

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



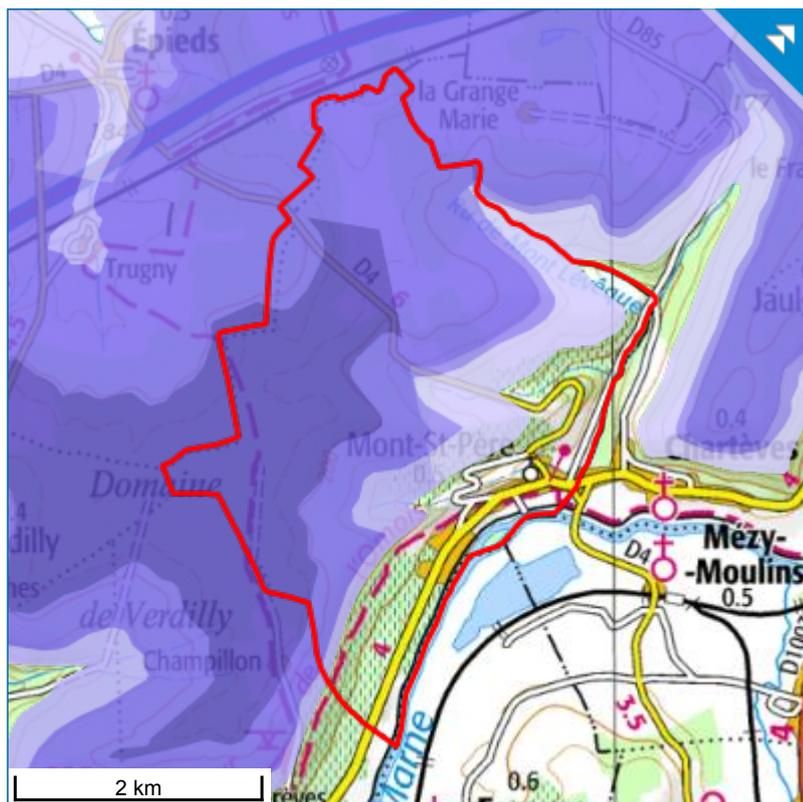
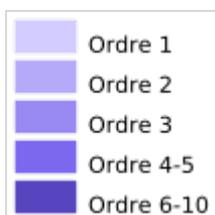
### Entité hydrogéologique 113AK03

**Code :** 113AK03

**Nom :** Calcaires de Saint-Ouen du Bartonien inf. du Bassin Parisien

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



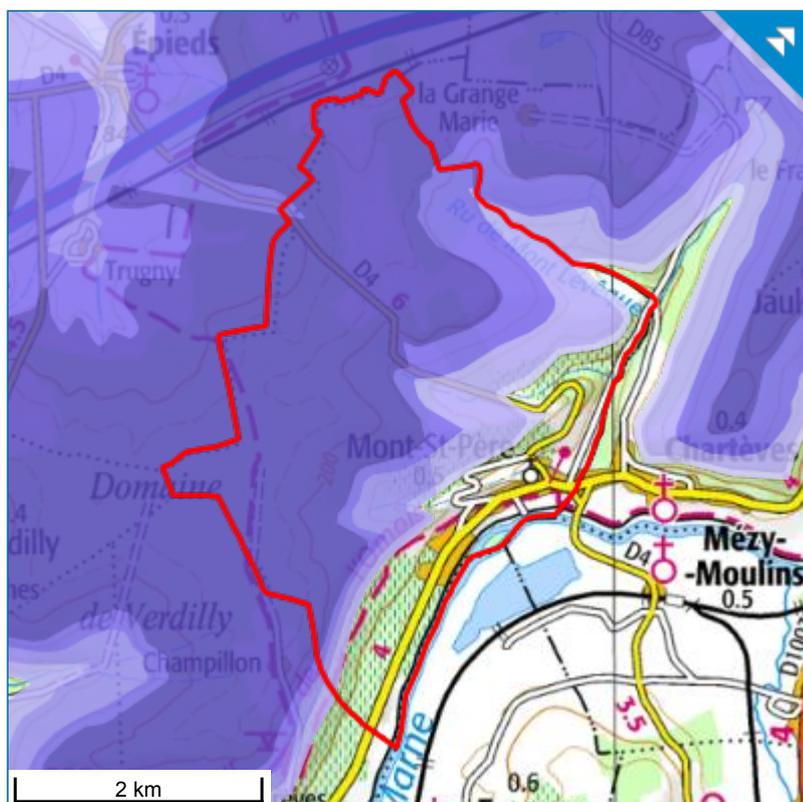
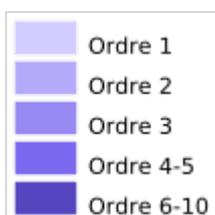
### Entité hydrogéologique 113AK05

**Code :** 113AK05

**Nom :** Sables du Marinésien (sables de Mortefontaine, Calcaire de Ducy, Sables d'Ezanville ) et de l'Auversien (Sables de BeauChamps, d'Auvers) du Bassin Parisien

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



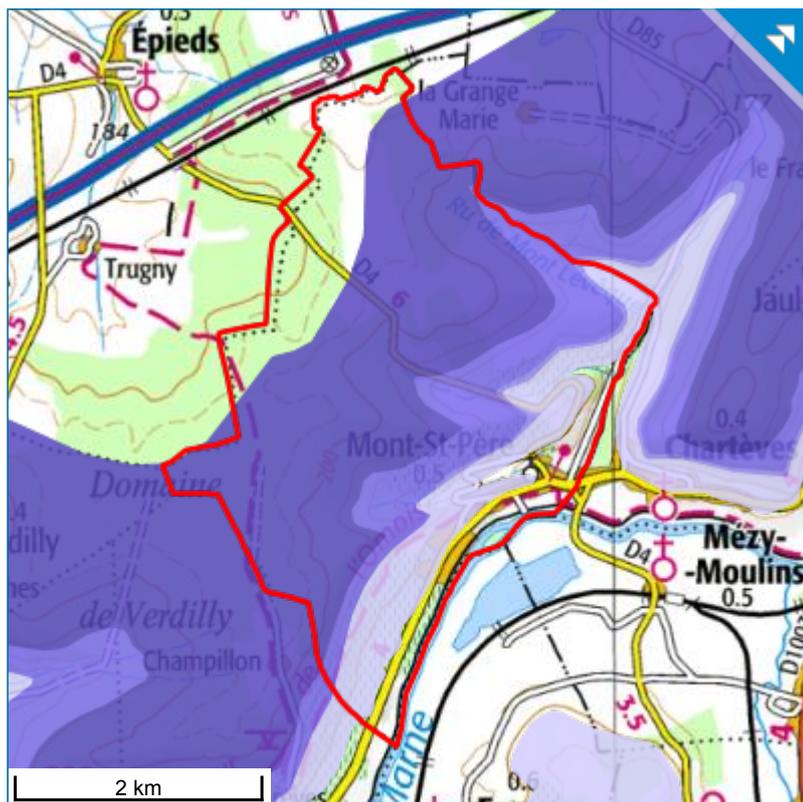
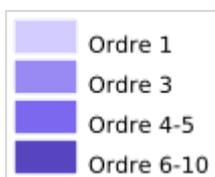
### Entité hydrogéologique 113AQ11

**Code :** 113AQ11

**Nom :** Calcaires et sables du Lutétien du sud du Bassin Parisien

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



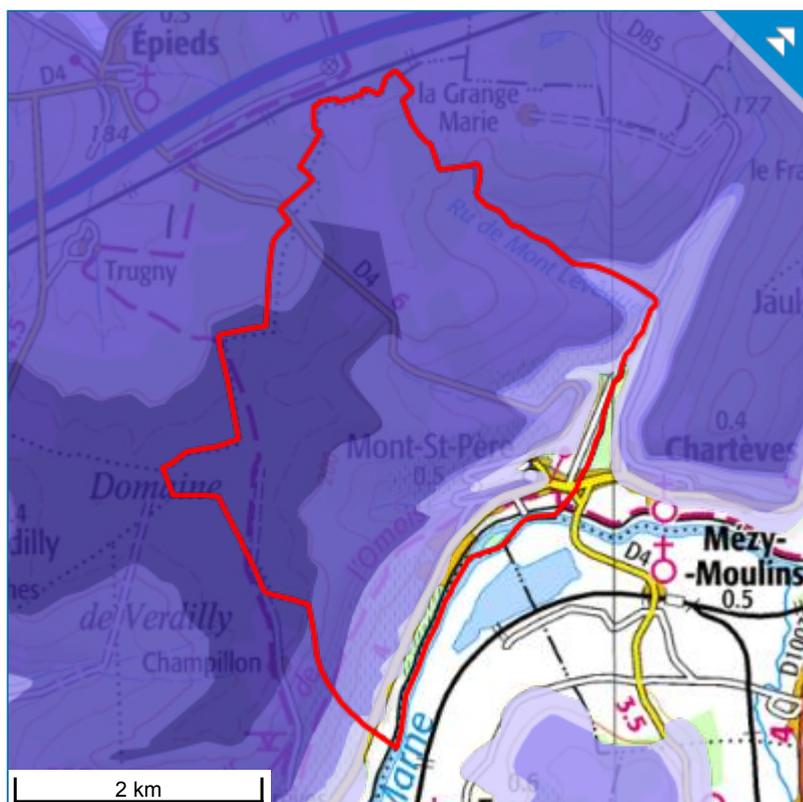
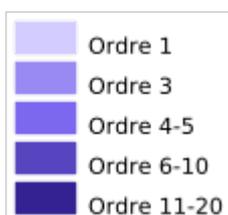
### Entité hydrogéologique 113AV01

**Code :** 113AV01

**Nom :** Sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien sup. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



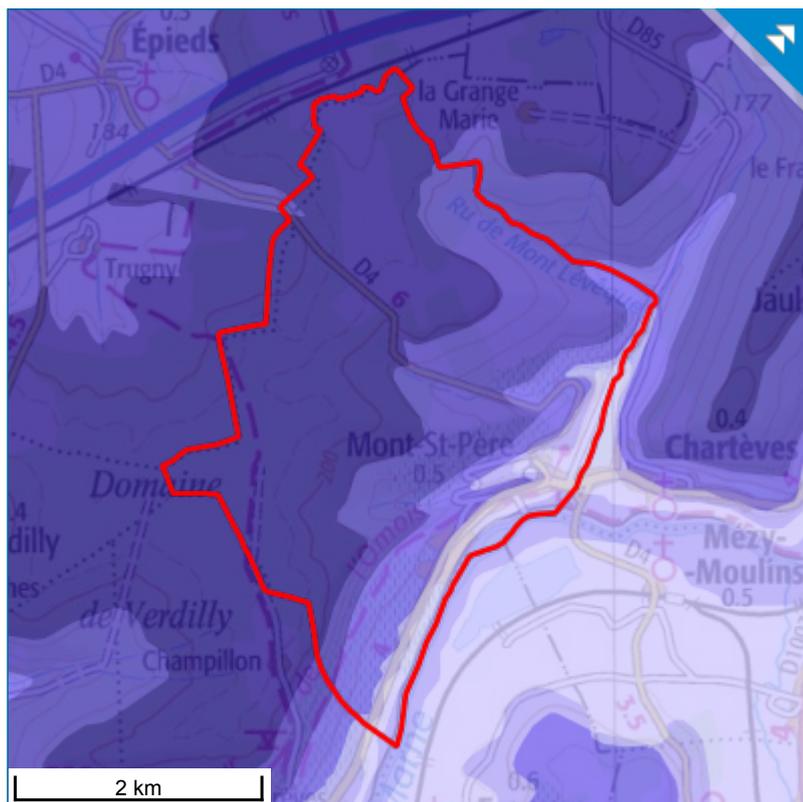
## Entité hydrogéologique 117AC03

**Code :** 117AC03

**Nom :** Argiles, sables et lignites de l'Yprésien inf. du Bassin Parisien (bassin Seine-Normandie et sud du bassin Artois-Picardie)

[Fiche nationale](#)

[Fiche bassin](#)



## Cartes piézométriques

Les cartes piézométriques sont une représentation cartographique de la surface des nappes libres ou de la pression hydrostatique des nappes captives. Elles peuvent être lues comme des cartes topographiques, les courbes de niveau (ou isopièzes) correspondant aux altitudes de la nappe au moment de la mesure piézométrique, donnent des indications sur la situation de la nappe, le sens des écoulements et leur vitesse. L'écoulement de la nappe est perpendiculaire aux isopièzes. Les niveaux sont variables au cours de l'année (hautes eaux, basses eaux ou moyennes eaux) et fluctuent d'une année à l'autre (variations inter-annuelles). La précision de la carte dépend de la densité de points de mesure et le tracé des isopièzes dépend de la méthode d'interpolation.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique "Mesurer le niveau des nappes"](#)

[Lien vers toutes les cartes piézométriques du bassin Seine-Normandie consultables sur le SIGES](#)

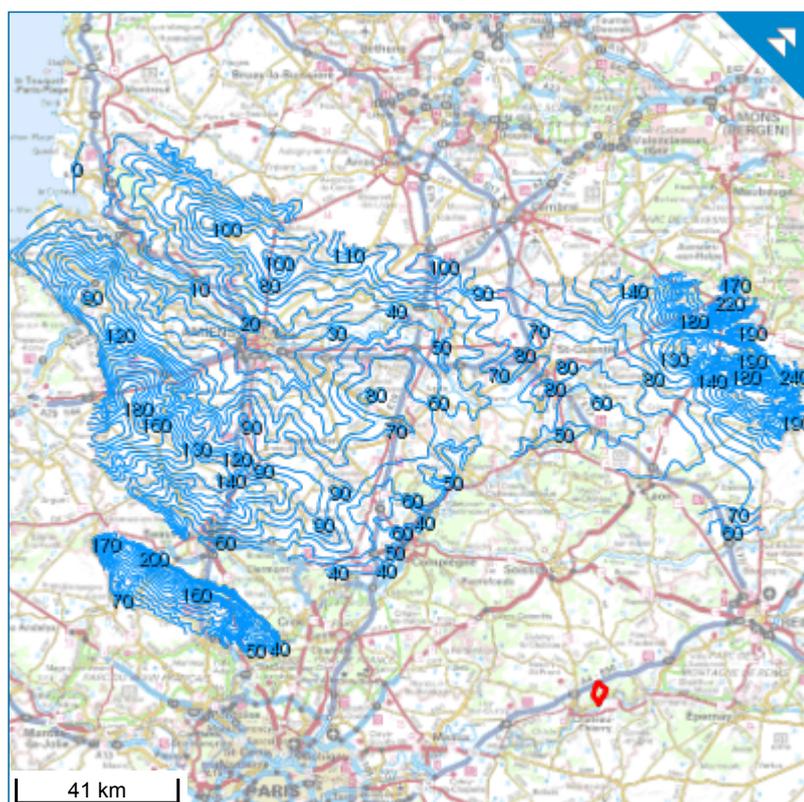
### Isopièzes de la nappe de la craie en Picardie - ME (mesures asynchrones 1960 - 2007 BRGM)

Carte piézométrique des moyennes-eaux de la nappe de la Craie en Picardie extraite des atlas hydrogéologiques de l'Aisne de 2009 et de l'Oise 2012.

l'Aisne de 2009.

Aquifère de la craie (Crétacé supérieur).

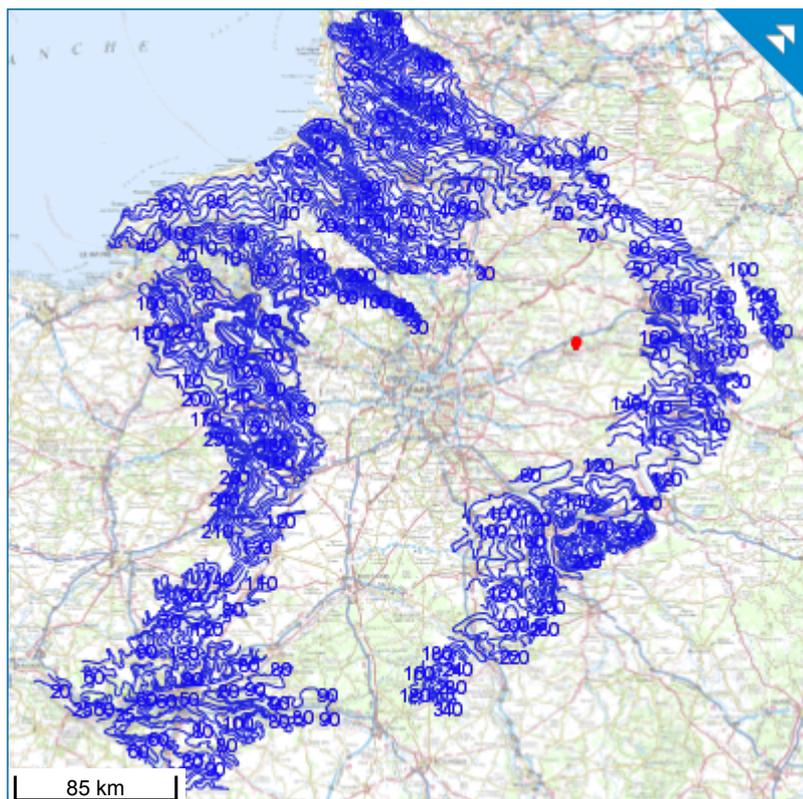
[Accéder à l'article](#)



## Isopièzes de la nappe de la craie du bassin parisien - Albinet 1967 (BRGM)

Carte de la nappe de la Craie dans le bassin de Paris par Albinet, année 1967.  
Aquifère de la craie (Crétacé supérieur).  
source : Carte hydrogéologique du bassin de Paris au 1/500 000. Editions BRGM (M. Albinet, 1967)

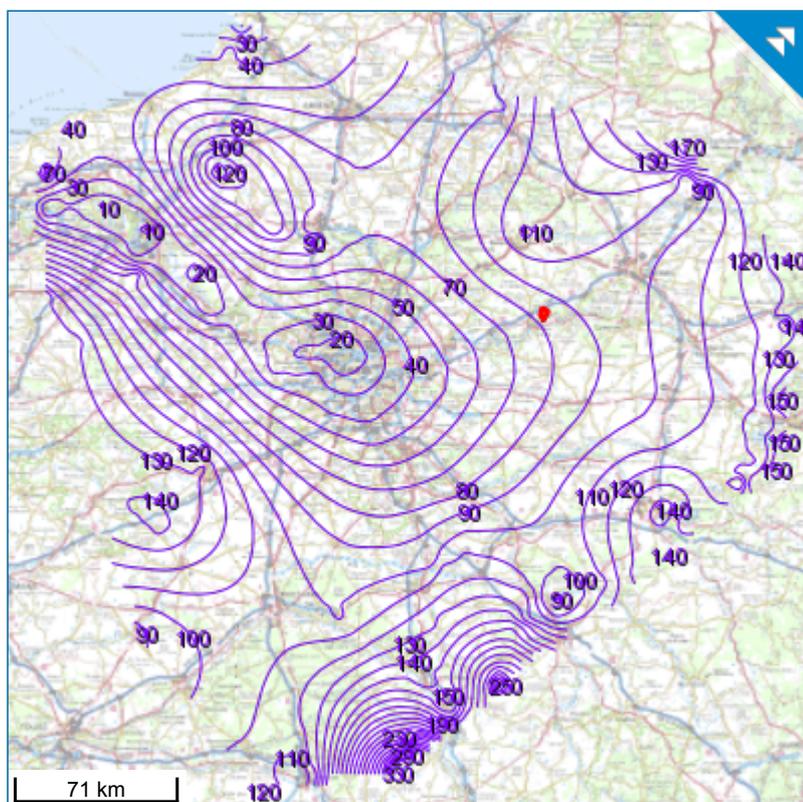
[Accéder à l'article](#)



## Isopièzes de la nappe de l'Albien - 1997 (BRGM)

source : BRGM/RR-39702-FR - Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris.  
Aquifère de l'Albien (crétacé inférieur).

[Accéder à l'article](#)



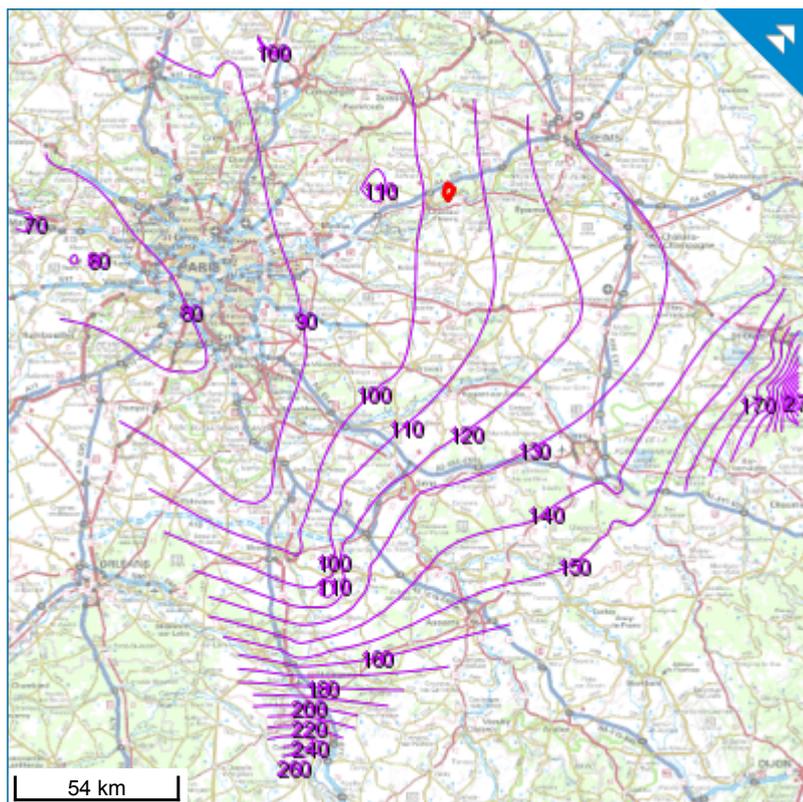
## Isopièzes de la nappe du Néocomien - 1997 (BRGM)

Carte de la nappe du Néocomien dans le bassin de Paris, année 1997.

Aquifère de l'Albien / Néocomien.

source : Synthèse hydrogéologique du Crétacé inférieur du bassin de Paris. Rapport BRGM/RR-39702-FR (J.F. Vernoux et al., 1997)

[Accéder à l'article](#)



## Quantité/Qualité

### BSS Eau

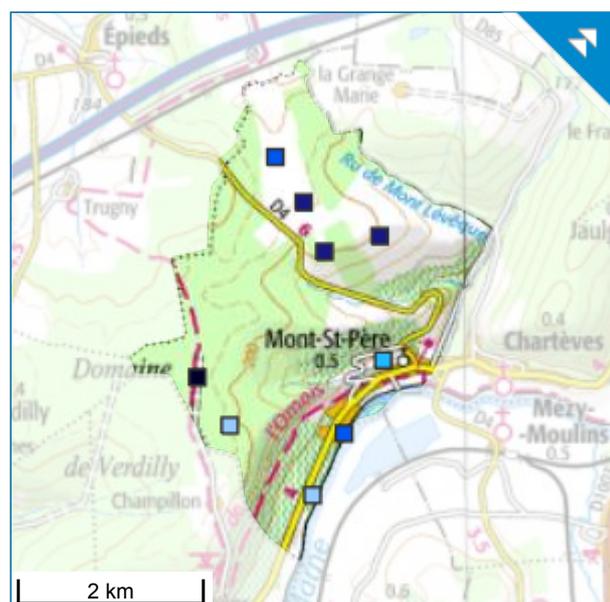
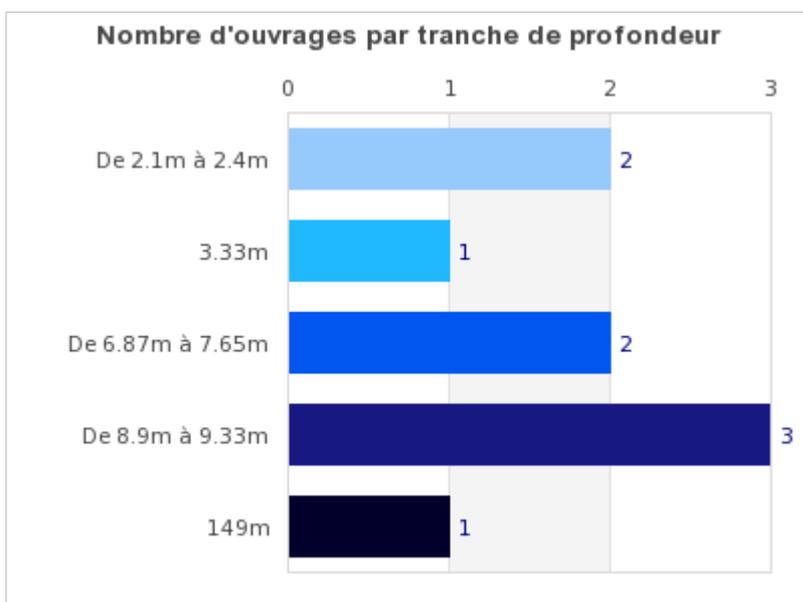
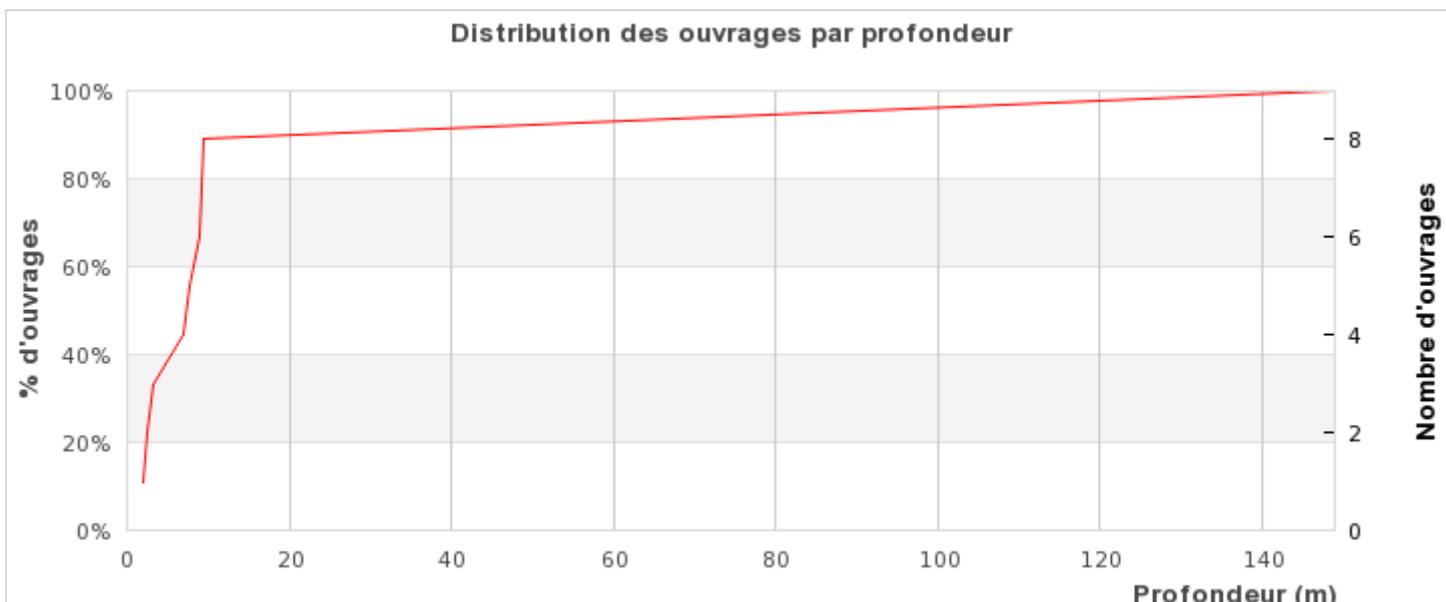
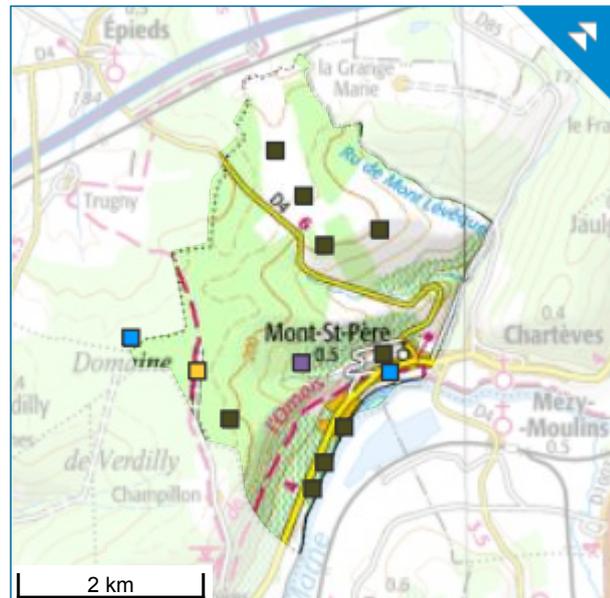
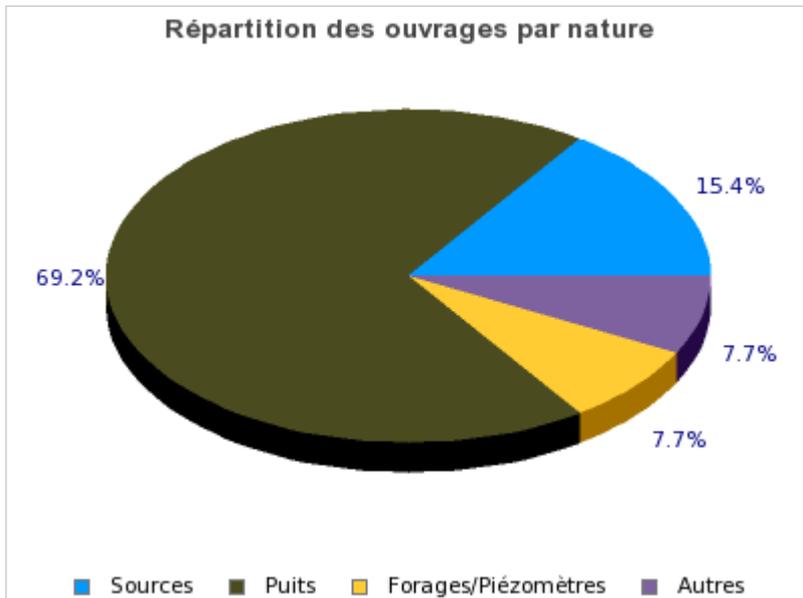
Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés ci-dessous. Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol). La BSS Eau permet de visualiser la répartition des points et d'accéder à des informations ponctuelles sur le sous-sol, comme le niveau de la nappe ou la coupe géologique de l'ouvrage. L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif et les renseignements techniques sur les ouvrages peuvent être partiels. Toutes les informations disponibles sont compilées dans la "fiche BSS Eau". Les nouveaux points d'eau référencés au fil du temps sont automatiquement intégrés à la fiche.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

Nombre d'ouvrages : 13 (dont 4 avec une profondeur non renseignée)

Code BSS	Nature	Profondeur	Fiche	
01563X0032/HY	Source	0 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0031/HY	Source	0 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0023/P	Puits	2.1 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0024/P	Puits	2.4 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0027/P	Puits	3.33 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0029/P	Puits	6.87 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0025/P	Puits	7.65 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0028/P	Puits	8.9 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0020/P	Puits	9.07 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0021/P	Puits	9.33 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0082/EP0001	Forage	149 m	<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0110/HY			<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»
01563X0022/P	Puits		<a href="#">Fiche BSS Eau</a>	»



## ADES

Lorsqu'un point d'eau fait partie d'un réseau de surveillance des eaux souterraines, il dispose de mesures régulières de la qualité ou du niveau des nappes. Ces données sont rassemblées dans la banque nationale [ADES](#), gérée par le BRGM. Tous les points ADES référencés sur la commune sont listés ci-dessous. Les informations disponibles sur les ouvrages ainsi que les données associées sont accessible à partir de la "fiche ADES". En cas d'absence de points sur la commune, les 3 points les plus proches situés à moins de 10 km de la commune sont signalés.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur le niveau des nappes](#)

[Lien vers la rubrique de la qualité des eaux](#)

Nombre de piézomètres : 0

Nombre de qualitomètres : 1

Nombre de piézomètres/qualitomètres : 0

### Qualitomètres

Code BSS	Lieu-dit	Profondeur	Fiche
01563X0032/HY	CAPTAGE A.E.P. SOURCE COLLARD	0 m	<a href="#">Fiche ADES</a>

### Points les plus proches et à moins de 10 km de la commune

Code BSS	Type	Distance	Commune	Profondeur	Fiche
01564X0010/HY	Qualitomètre	0.47 km	<a href="#">CHARTEVES</a>	0 m	<a href="#">Fiche ADES</a>
01564X0006/P1	Qualitomètre	2.25 km	<a href="#">COURTEMONT-VARENNES</a>	5.4 m	<a href="#">Fiche ADES</a>
01564X0007/P2	Qualitomètre	2.29 km	<a href="#">COURTEMONT-VARENNES</a>	5.15 m	<a href="#">Fiche ADES</a>

## Restriction d'eau (PROPLUVIA)

Les données présentées ci-après sont issues du site [PROPLUVIA](#) qui présente les mesures de suspension ou de limitation des usages de l'eau prises par les préfets pour faire face à une insuffisance de la ressource en eau (souterraine et superficielle).

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur les arrêtés sécheresse](#)

Il n'existe aucune restriction en eau à ce jour sur cette commune.

## Vulnérabilité

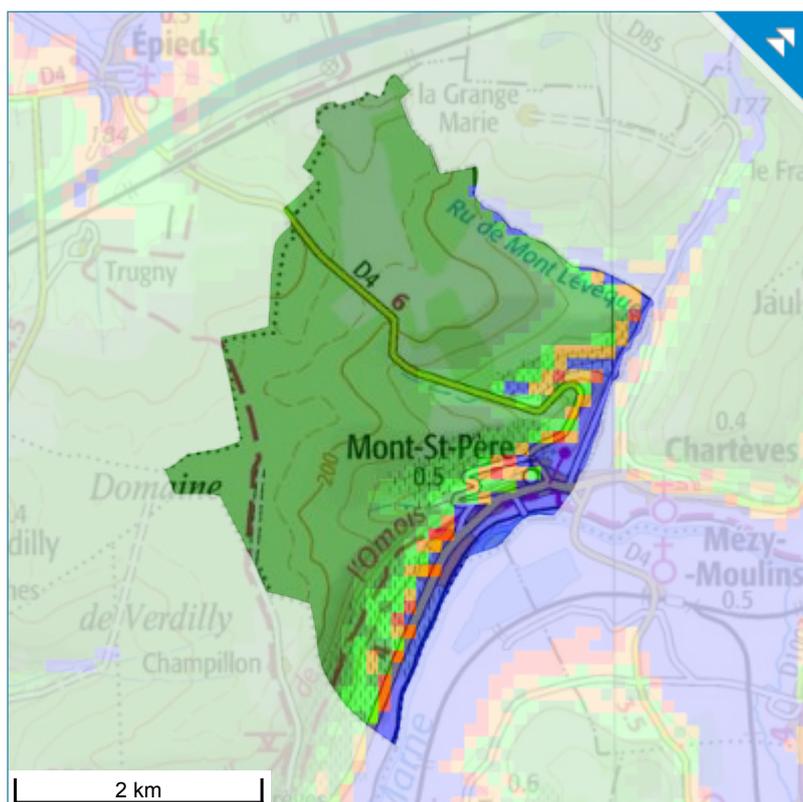
### Aléa remontées de nappes

La carte de sensibilité au phénomène de remontées de nappes à l'échelle du territoire communal est présentée ci-après. L'échelle de validité de ces données est le 1/100 000. Elles sont issues du site [Remontées de nappes](#). Cette carte a été établie à l'échelle départementale suivant une méthodologie nationale et reflète l'état des connaissances à la date de son élaboration. La méthodologie utilisée pour déterminer la sensibilité aux remontées de nappe est différente selon le type d'aquifères (sédimentaires ou aquifères de socle). Il y a donc parfois deux cartes visualisables ci-dessous selon les aquifères rencontrés sur la commune.

Pour en savoir plus :

[Lien vers la rubrique sur les remontées de nappe](#)

#### Inondations/remontées de nappes dans les sédiments

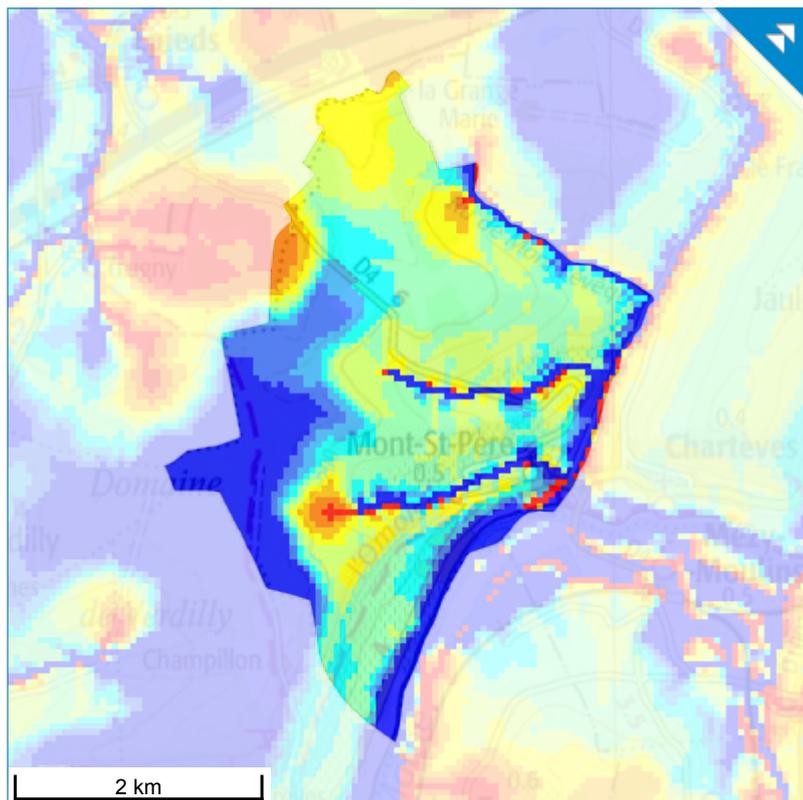
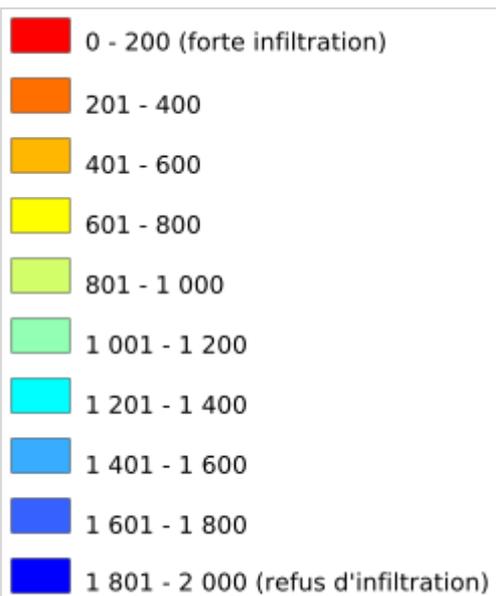


## Indice de développement et de persistance des réseaux (IDPR)

Cet indicateur spatial traduit l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface. Il a été créé par le BRGM pour réaliser des cartes nationales ou régionales de vulnérabilité intrinsèque des nappes aux pollutions diffuses. L'IDPR est disponible à l'échelle de la France sous forme de grille. Son échelle de validité est le 1/50 000.

Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur l'IDPR](#)



## Zone de répartition des eaux

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Pour en savoir plus :

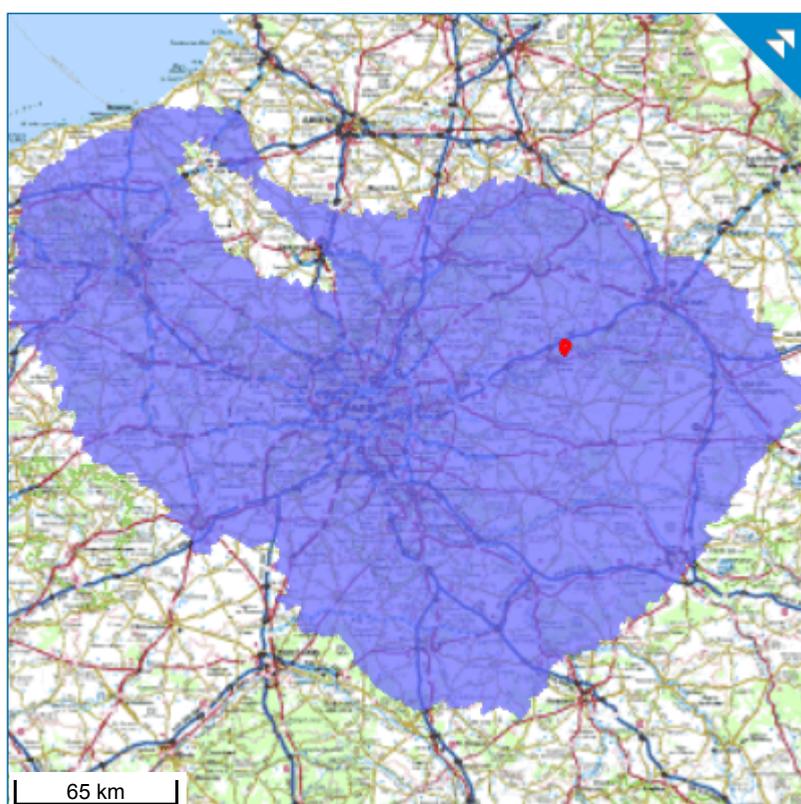
[Lien vers l'article sur les ZRE](#)

### Zone de répartition des eaux 03001

**Code** : 03001

**Nom** : Albien

**Type** : Zone de répartition des eaux souterraines



## Vulnérabilité intrinsèque

La carte de vulnérabilité intrinsèque simplifiée évaluée sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie correspond à la sensibilité des eaux souterraines aux pressions anthropiques par la considération des caractéristiques du milieu naturel (et non par la nature et les propriétés de polluants : vulnérabilité spécifique). Cette notion, élaborée par le BRGM et mise en oeuvre par traitement cartographique (Système d'Information Géographique – logiciel ArcGis®), combine l'épaisseur de la Zone Non Saturée (ZNS) et l'Indice de Persistance des Réseaux (IDPR). Limites d'utilisation : la limite d'interprétation, d'exploitation, de la carte de vulnérabilité simplifiée est fixée par la méthode d'élaboration des données qui la composent. Par construction, on peut considérer une échelle minimum de 1/100 000. Celle ci est directement due aux échelles de validité des données cartographiques exploitées (MNT, BD Carthage). Une exploitation à un niveau plus précis est à exclure.

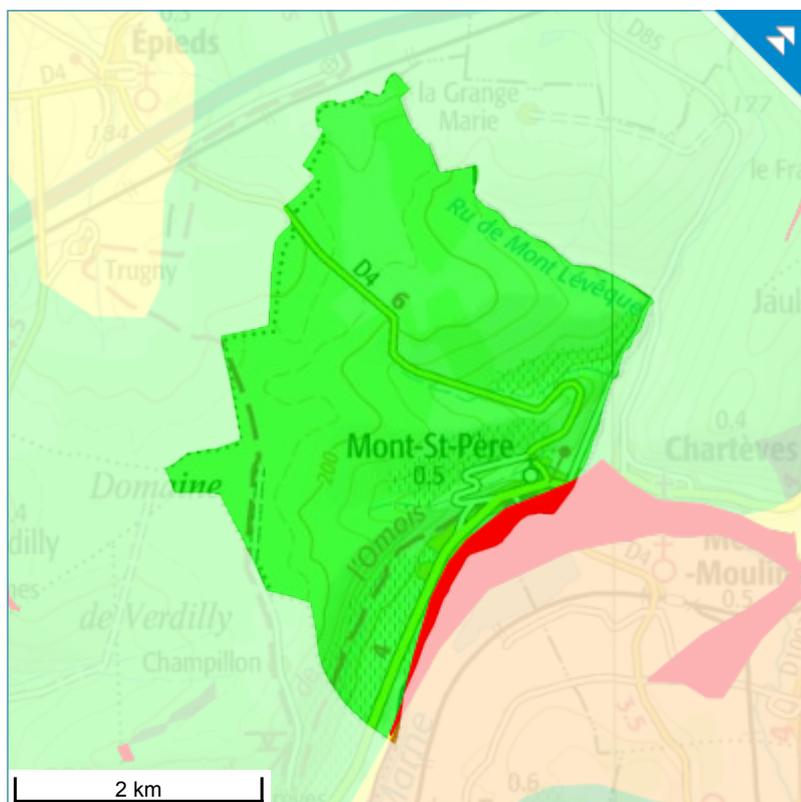
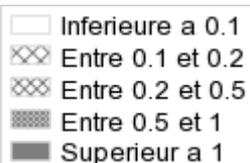
Pour en savoir plus :

[Lien vers l'article sur la vulnérabilité intrinsèque simplifiée](#)

Vulnérabilité intrinsèque :



Densité des cavités karstiques :



## Usage

### Prélèvements en eau (BNPE)

La banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) est l'outil national dédié aux prélèvements sur la ressource en eau, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Les informations portent sur les volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau et sont déclinées par localisation et catégorie d'usage de l'eau. Issues aujourd'hui de la gestion des redevances par les agences et offices de l'eau, elles sont appelées à être complétées à court terme par d'autres producteurs de données. Les données sont actuellement mises à jour une fois par an.

[Accès à la fiche commune BNPE](#)

## SAGE

**Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux ([SAGE](#)) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ([SDAGE](#)).**

Impossible de récupérer la donnée.

## Bibliographie

### Rapports BRGM

Liste des rapports BRGM en lien avec la commune.

Aucun rapport concernant cette commune.

## Précautions d'usage

Ce document est une synthèse non exhaustive des risques naturels et/ou technologiques présents autour d'un lieu choisi par l'internaute. Il résulte de l'intersection géographique entre une localisation donnée et des informations aléas, administratives et réglementaires.

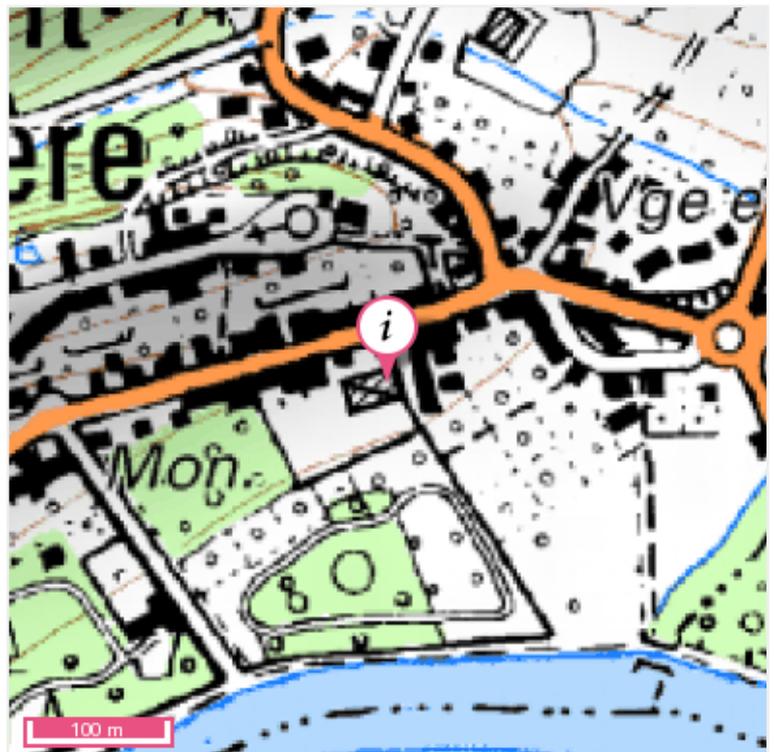
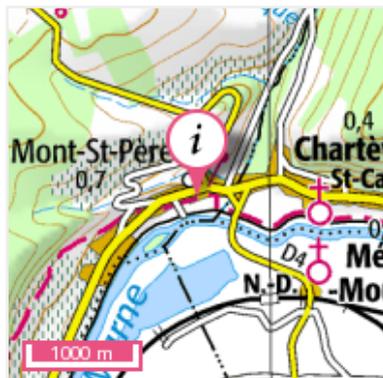
La localisation par adresse, pointage sur la carte, ou par GPS, présente des imprécisions dues à divers facteurs : lecture du positionnement, qualité du GPS, référentiel utilisé pour la géolocalisation des données. En ce qui concerne les zonages, la précision de la représentation sur Géorisques par rapport aux cartes de zonage papier officielles n'est pas assurée et un décalage entre les couches est possible.

Seules les données ayant fait l'objet par les services de l'Etat, d'une validation officielle sous format papier, font foi. Les informations mises à disposition ne sont pas fournies en vue d'une utilisation particulière, et aucune garantie n'est apportée quant à leur aptitude à un usage particulier.

>> Plus d'information à la fin du rapport.

## Localisation

 02400 Mont-Saint-Père



## Informations sur la commune

**Nom :** Mont-Saint-Père

**Code INSEE :** 02524

**Commune dotée d'un DICRIM :** Non

**Date de publication du DICRIM :** -

**Nombre d'arrêtés CatNat :** 5

Informations administratives et réglementaires		Inondations	Mouvements de terrain	Retrait-gonflements des argiles	Cavités souterraines	Séismes	Installations industrielles
Localisation située en zone réglementée	Informez-vous en mairie ou en préfecture						
Zone réglementée de type	-	Informez-vous en mairie ou en préfecture					
Date de prescription du PPR	2004-12-06	Informez-vous en mairie ou en préfecture					
Date d'approbation du PPR	2007-11-16	Informez-vous en mairie ou en préfecture					
Lien vers le règlement associé	Information non disponible						
Localisation exposée	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Type d'exposition	Voir détails pages suivantes	-	Entre Aléa faible et Aléa fort	-	-	1 - TRES FAIBLE	-
Informations générales							

Informations administratives et réglementaires		Sites pollués (BASOL)	Canalisations de matières dangereuses	Installations nucléaires
Localisation située en zone réglementée	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Zone réglementée de type	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Date de prescription du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Date d'approbation du PPR	Informez-vous en mairie ou en préfecture			
Lien vers le règlement associé	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible
Localisation exposée	Non	Non	Non	Non
Type d'exposition	-	-	-	-
Informations générales				

INONDATIONS

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture

Date de prescription du PPR : 2004-12-06

Date d'approbation du PPR : 2007-11-16

INONDATIONS PAR REMONTÉE DE NAPPE DANS LES SÉDIMENTS

? Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes des formations sédimentaires affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée à une remontée de nappe dans les sédiments : Oui

Type d'exposition : Très élevée



- Sensibilité très faible à inexistante
- Sensibilité très faible
- Sensibilité faible
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité forte
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante

Source: BRGM



Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que les nappes contenues dans les roches dures du sol affleurent et qu'une inondation spontanée se produise.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Localisation exposée à une remontée de nappe dans le socle : Non

Type d'exposition : -

### INFORMATIONS HISTORIQUES SUR LES INONDATIONS

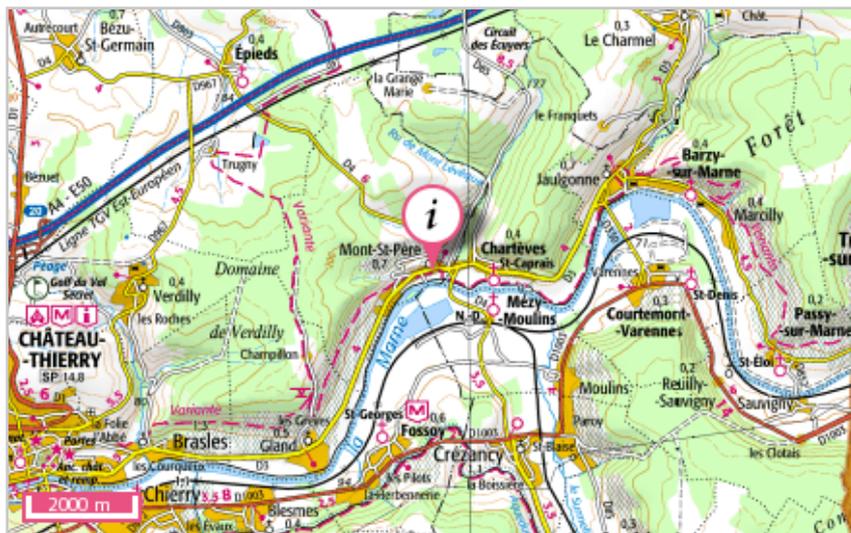
5 évènements historiques d'inondations sont identifiés dans le département AISNE (Affichage des 10 plus récents)

Date de l'évènement (date début / date fin)	Type d'inondation	Dommages sur le territoire national	
		Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels(€)
06-06-2007 / 07-06-2007	Ruissellement rural,Crue pluviale (temps montée indéterminé),Lave torrentielle, coulée de boue, lahar,Ecoulement sur route	aucun_blesses	inconnu
05-07-2000 / 09-07-2000	Ruissellement urbain,Crue pluviale rapide (2 heures)	de 1 à 9 morts ou disparus	3M-30M
31-12-1994 / 27-01-1995	Ruissellement rural,Crue pluviale (temps montée indéterminé),Ecoulement sur route,Ruissellement urbain,Nappe affleurante,rupture d'ouvrage de défense	de 1 à 9 morts ou disparus	inconnu
30-11-1993 / 27-01-1994	rupture d'ouvrage de défense,Crue pluviale (temps montée indéterminé),Nappe affleurante	de 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
31-01-1784 / 27-03-1784	Crue pluviale (temps montée indéterminé),Crue nivale	inconnu	inconnu

? Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

- Localisation située en zone réglementée PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement :** Informez-vous en mairie ou en préfecture



- PPR Mouvements de terrains prescrit
- PPR Mouvements de terrains approuvé

Source: BRGM

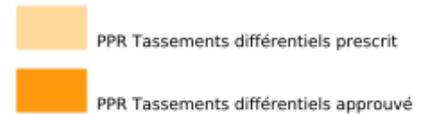
INFORMATIONS GÉNÉRALES

Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 200 m : Non

? Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences sur le bâti.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

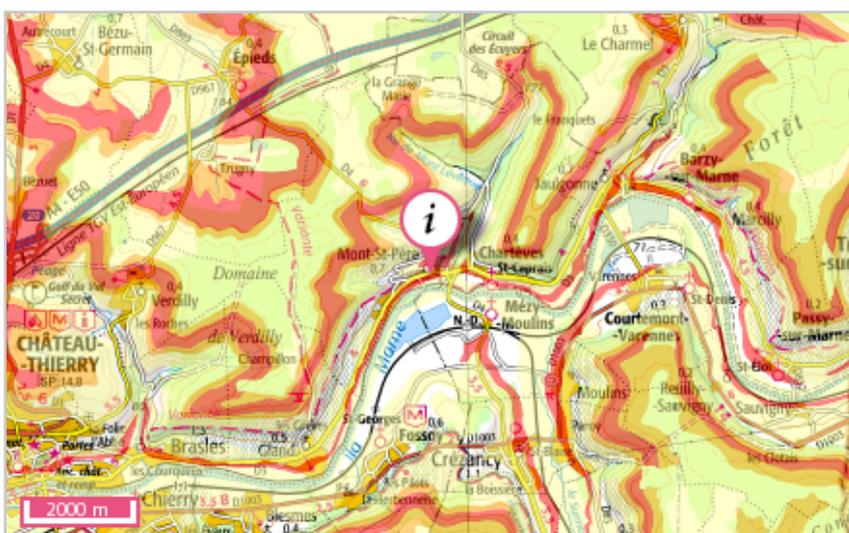
- Localisation située en zone réglementée PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement :** Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Localisation exposée aux retrait-gonflements des argiles :** Oui
- Type d'exposition :** Entre Aléa faible et Aléa fort



Source: BRGM-MEDDE

? L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

- Localisation située en zone réglementée PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR :** Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement :** Informez-vous en mairie ou en préfecture



- PPR Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) prescrit
- PPR Affaissements et effondrements (cavités souterraines hors mines) approuvé

Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cavités recensées dans un rayon de 200 m : Non

? Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (PPR)

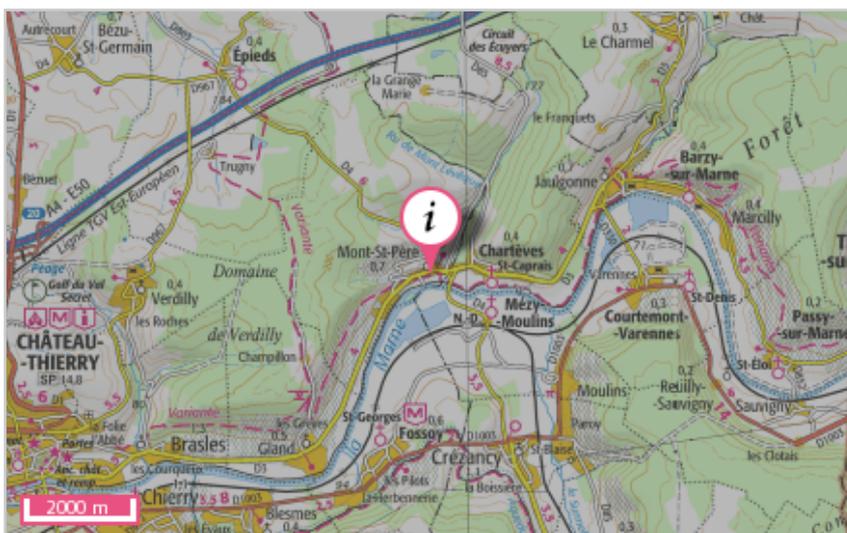
- Localisation située en zone réglementée PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Zone de type : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date de prescription du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Date d'approbation du PPR : Informez-vous en mairie ou en préfecture
- Lien vers le règlement : Informez-vous en mairie ou en préfecture



Source: BRGM

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Localisation exposée aux séismes : Oui
- Degré du zonage : 1 - TRES FAIBLE



Source: BRGM

## INSTALLATIONS INDUSTRIELLES



Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Votre localisation est concernée par des installations classées : 0

Votre localisation est impactée par des installations classées : 2



-  Usine Seveso
-  Usine non Seveso
-  Elevage de bovin
-  Elevage de volaille
-  Elevage de porc
-  Carrière

Source: BRGM

## INSTALLATIONS REJETANT DES POLLUANTS



Ces installations sont issues du registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP), un inventaire national des substances chimique et/ou des polluants potentiellement dangereux rejetés dans l'air, l'eau et le sol ainsi que de la production et du traitement des déchets dangereux et non dangereux

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Etablissements rejetant des polluants a proximité : 3



-  STEP
-  Elevage
-  Industries
-  Etablissements Pollueurs

Source: BRGM

? Un site pollué présente, du fait d'anciens déversements de produits, une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pour les personnes ou l'environnement.

SITES POLLUÉS (BASOL)

---

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sites pollués recensés dans un rayon de 200 m : Non

SITES INVENTAIRE BASIAS

---

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ancien site industriel et activité de service :

\* non localisé sur la commune : Non

\* dans un rayon de 200 m : Non

? Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut notamment être transportée dans des canalisations.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Canalisations de transport de matières dangereuses recensées à moins de 100 m :** Non



Un incident nucléaire peut conduire à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Installations nucléaires recensées dans un rayon de 10 km :** Non

**Centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km :** Non

### Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)

*Définition juridique (source : décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 et décret n° 2004-554 du 9 juin 2004)*

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents d'information. La circulaire d'application du 21 avril 1994 demandait au préfet d'établir un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) listant les communes à risque et, le cas échéant, un dossier communal synthétique (DCS). La notification de ce DCS par arrêté au maire concerné, devait être suivie d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire, de sa mise en libre consultation de la population, d'un affichage des consignes et d'actions de communication.

Le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 qui complète le précédent, conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM. Il modifie l'étape intermédiaire du DCS en lui substituant une transmission par le préfet au maire, des informations permettant à ce dernier l'élaboration du DICRIM.

### Catastrophe naturelle (CatNat)

*Définition juridique (source : guide général PPR)*

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: «sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion «d'intensité anormale» et le caractère «naturel» d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare «l'état de catastrophe naturelle».

### Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)

*Définition juridique (source: <http://www.prim.net>)*

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) créé par la loi du 2 février 1995 constitue aujourd'hui l'un des instruments essentiels de l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels, afin de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est défini par les articles L562-1 et suivants du Code de l'environnement et doit être réalisé dans un délai de 3 ans à compter de la date de prescription. Ce délai peut être prorogé une seule fois de 18 mois. Le PPRN peut être modifié ou révisé.

Le PPRN est une servitude d'utilité publique associée à des sanctions pénales en cas de non-respect de ses prescriptions et à des conséquences en terme d'indemnisations pour catastrophe naturelle.

Le dossier du PPRN contient une note de présentation du contexte et de la procédure qui a été menée, une ou plusieurs cartes de zonage réglementaire délimitant les zones réglementées, et un règlement correspondant à ce zonage.

Ce dossier est approuvé par un arrêté préfectoral, au terme d'une procédure qui comprend l'arrêté de prescription sur la ou les communes concernées, la réalisation d'études pour recenser les phénomènes passés, qualifier l'aléa et définir les enjeux du territoire, en concertation avec les collectivités concernées, et enfin une phase de consultation obligatoire (conseils municipaux et enquête publique).

Le PPRN permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les incendies de forêt, les avalanches, etc. Le PPRN relève de la responsabilité de l'État pour maîtriser les constructions dans les zones exposées à un ou plusieurs risques, mais aussi dans celles qui ne sont pas directement exposées, mais où des aménagements pourraient les aggraver. Le champ d'application du règlement couvre les projets nouveaux, et les biens existants. Le PPRN peut également définir et rendre obligatoires des mesures générales de prévention, de protection et de sauvegarde.

Pour obtenir plus de définitions merci de vous référer au glossaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://glossaire.prim.net/>.

### Description des données

Le site Géorisques.gouv.fr, développé par le BRGM en copropriété avec l'Etat représenté par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), présente aux professionnels et au grand public une série d'informations relatives aux risques d'origine naturelle ou technologique sur le territoire français. L'accès et l'utilisation du site impliquent implicitement l'acceptation des conditions générales d'utilisation qui suivent.

### Limites de responsabilités

Ni la DGPR, ni le BRGM ni aucune partie ayant concouru à la création, à la réalisation, à la diffusion, à l'hébergement ou à la maintenance de ce site ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct ou indirect consécutif à l'accès et/ou utilisation de ce site par un internaute. Par ailleurs, les utilisateurs sont pleinement responsables des interrogations qu'ils formulent ainsi que de l'interprétation et de l'utilisation qu'ils font des résultats. La DGPR et le BRGM n'apporte aucune garantie quant à l'exactitude et au caractère exhaustif des informations délivrées. Seules les informations livrées à notre connaissance ont été transposées. De plus, la précision et la représentativité des données n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs, dans la mesure où ces informations n'ont pas systématiquement été validées par la DGPR ou le BRGM. De plus, elles ne sont que le reflet de l'état des connaissances disponibles au moment de leur élaboration, de telle sorte que la responsabilité de la DGPR et du BRGM ne saurait être engagée en cas où des investigations nouvelles amèneraient à revoir les caractéristiques de certaines formations. Même si la DGPR ou le BRGM utilise les meilleures techniques disponibles à ce jour pour veiller à la qualité du site, les éléments qu'il comprend peuvent comporter des inexactitudes ou erreurs non intentionnelles. La DGPR et le BRGM remercie par avance les utilisateurs de ce site qui voudraient bien lui communiquer les erreurs ou inexactitudes qu'ils pourraient relever. Les utilisateurs de ce site consultent à leurs risques et périls. La DGPR et le BRGM ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ni le fait que le serveur de ce site soit exempt de virus ou d'autre élément susceptible de créer des dommages. La DGPR et le BRGM peut modifier le contenu de ce site sans avertissement préalable.

### Droits d'auteur

Ce site et les éléments qu'il contient constituent une œuvre protégée par le code français de la propriété intellectuelle et les traités internationaux, et sont destinés à un usage personnel et non commercial de la part de ses utilisateurs. La DGPR et le BRGM accordent aux utilisateurs le droit de visiter le site et de charger ou copier les informations, images, documents et tout élément du site pour l'usage privé à l'exclusion de tout usage commercial.

Les usages autres que ceux visés au paragraphe ci-dessus sont autorisés par la DGPR et le BRGM, sous réserve de faire l'objet d'une déclaration écrite préalable formulée en cliquant sur le bouton " contactez-nous " et comprenant les éléments suivants :

- identité du demandeur (N° RCS pour les sociétés) ;
- éléments concernés de ce site ;
- l'usage projeté en distinguant en particulier si le demandeur est l'utilisateur final ou un utilisateur intermédiaire et si l'utilisation sera source directe ou indirecte de revenus.

Que l'usage des éléments du site relève du premier paragraphe (liberté) ou du second (déclaration préalable), les utilisateurs s'engagent :

- à accompagner le document reproduit de la mention "donnée extraite de Géorisques"
- à ne pas mutiler les documents, ni en trahir le sens ou l'expression ;
- à accompagner tout extrait d'image du site récupéré par copie d'écran du logo de l'application Géorisques présents dans le bandeau

### Accès et disponibilité du service et des liens

Ce site peut contenir des liens et références à des sites Internet appartenant à des tiers. Ces liens et références sont là dans l'intérêt et pour le confort des utilisateurs et ceci n'implique de la part de la DGPR ou du BRGM ni responsabilité, ni approbation des informations contenues dans ces sites.